



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES ET COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Charpentier bois

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>

Ce document a été réalisé avec la collaboration de :

Chef de projet

DEFAYE Bernard

Participants pour les centres

PRIET Luc (Poitou-Charentes/Angoulême)

Participants pour la Direction de l'Ingénierie

LAVIGNE Christelle ()

Responsable d'unité sectorielle

Ce document a été réalisé avec la collaboration de:

Chef de projet

Bernard DEFAYE

Participants pour les centres

ARNAULT Philippe	Laon	Picardie
BERNARD Stéphane	Bayonne	Aquitaine
CARIOU Gérard	Decazeville	Midi-Pyrénées
DESLANDRES Etienne	Le Mans	Pays De La Loire
DELOUBES François	Le Mans	Pays De La Loire
FRANCOIS Jean-Yves	Colmar	Alsace
FUNES Johann	Gap	P.A.C.A.
JACQUET François	Lons-le-Saunier	Franche-Comté
LAUFERON Bruno	Limoges	Limousin
LEGER Laurent	Angers	Pays De La Loire
LUCAS Philippe	Saint-Malo	Bretagne
MACAIRE Patrick	Saint-Malo	Bretagne
MAGNY Michel	Nevers	Bourgogne
MARTIN Yannick	Le Puy-en-Velay	Auvergne
MOLET Nicolas	Bordeaux	Aquitaine
NICOLAS Pascal	Remiremont	Lorraine
PRIET Luc	Angoulême	Poitou-Charentes
TROUILLEAU Laurent	Nevers	Bourgogne
VERDOUX Luc	Tarbes	Midi-Pyrénées

Participant pour la Direction de l'Ingénierie

Christelle LAVIGNE-PARDE

Responsable d'unité sectorielle

Valérie SOULIE

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Sommaire

Introduction

1. Contexte, enjeux de l'étude
2. Eléments de l'environnement socio - professionnel

Cadrage de l'emploi

1. Les références ROME
2. Les conventions collectives
3. Autres classifications

Démarche d'étude

1. Synthèse du modèle « Emploi-type » antérieur
2. Méthodologie d'enquête dans le cadre du réexamen

Argumentaire des choix

1. Analyse des résultats
2. Structure de l'emploi type proposé

Fiche Emploi-type

Fiches Activités-types

Fiches Compétences

Annexes

Annexe 1 : Fiche ROME

Annexe 2 : Classification des emplois

Annexe 3 : Fiche de vérification des activités-types

Annexe 4 : Liste des compétences par activité-type

Annexe 5 : Affectation des activités-types par typologies d'entreprises

Annexe 6 : Liste des entreprises ayant participé aux enquêtes

Annexe 7 : Liste des ressources documentaires

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Introduction

1. CONTEXTE, ENJEUX DE L'ETUDE.

Afin de répondre aux évolutions fortes de l'emploi de charpentier, caractérisées par les activités qui devenaient spécifiques, telles que :

- la couverture,
- la fabrication et la pose d'escaliers,
- la fabrication et la pose de maisons ossatures bois,

Il a été créé en 2005 (date d'arrêté au JO au 12/05/06 pour une durée de 5 ans), le titre professionnel de **CHARPENTIER à options**.

Ces options sont les suivantes :

- **option couverture,**
- **option escalier,**
- **option maison ossature bois.**

Aujourd'hui, les éléments de veille collectés quant à l'évolution de la filière bois et plus particulièrement de la charpente bois, ainsi que l'observation de cet emploi de niveau V, nous conduisent à penser que l'articulation proposée alors, autour de ces 3 options n'est plus en correspondance avec l'emploi.

L'objet de ce document est donc de proposer des éléments d'analyse qui permettront de reconsidérer l'opportunité du titre charpentier option couverture, au regard des fortes évolutions constatées et mesurées dans les métiers de la charpente bois et de la couverture.

Le titre de charpentier option maison ossature bois est revu au regard de la forte évolution de la construction bois et des évolutions organisationnelles qui sont en cours.

Le titre de charpentier option escalier, sera proposé à la désactivation compte tenu du faible nombre de titrés à ce jour.

Quelles sont les spécificités aujourd'hui de l'emploi de charpentier ? Le charpentier devient-il un charpentier « maison ossature bois » à part entière ?

2. ELEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO - PROFESSIONNEL.

On retrouve l'emploi de charpentier principalement dans :

- les entreprises de travaux de charpente (NAF 43.91 A). Selon l'INSEE en 2007, les charpentiers qualifiés (PCS 632.c) étaient au nombre de 10 790 dans cette NAF. 3 933 ouvriers non qualifiés (451d) en charpente étaient également recensés. Les couvreurs qualifiés (632.e) étaient au nombre de 8 921 dans les entreprises de charpente.

- les entreprises de travaux de couverture par éléments (NAF 43.91 B). Selon l'INSEE en 2007, dans cette NAF, les charpentiers qualifiés (PCS 632.c) étaient au nombre de 602 dans ces entreprises. 15 426 couvreurs qualifiés (632.e) étaient recensés.

Quel constat socio-économique pour ces entreprises relevant de ces NAF dans lesquelles nous retrouvons l'emploi de charpentier ?

2-1 Sociographie des entreprises

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

2-1-1 Les travaux de charpentes (NAF 43.91A)

Le nombre d'établissements du secteur « **travaux de charpente** » a fortement progressé entre 2000 et 2006 selon les données de l'étude du XERFI, « les effectifs salariés ont suivi une tendance similaire, en hausse de 8 000 personnes sur la même période »¹. En effet les données de l'EAE, confirment cette progression, puisque **le nombre d'entreprises a augmenté de + 27 %** entre 2004 et 2006 tandis que **les effectifs salariés progressaient** sur la même période **de + 44 %**. Quant au chiffre d'affaires, il a progressé de + 60 % gage d'une activité florissante.

(NAF 43.91A)	Entreprises	Effectifs	Chiffre d'affaires (million euros)
2004	5 712	21 147	2 167
2005	5 862	23 424	2 811
2006	7 244	30 444	3 472
2007	6 785	44 219	NC

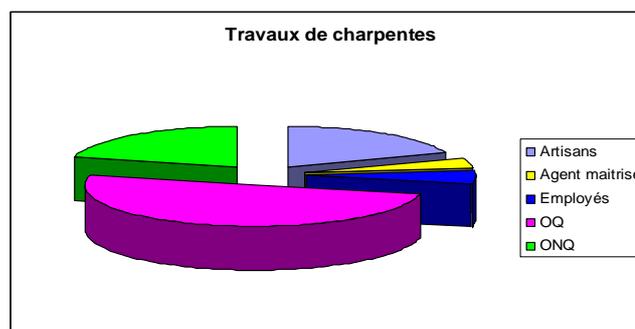
(Source : DAEI, EAE construction données 2006)

Les entreprises de moins de 10 salariés sont largement majoritaires (90% des opérateurs du secteur). Elles sont le plus souvent des spécialistes de la charpente de construction de maisons individuelles à ossature en bois puisque 66 % du marché de la construction bois est détenu par les charpentiers. Les petites entreprises totalisent 51 % du chiffre d'affaires alors que les entreprises de plus de 20 salariés qui représentent 3 % du nombre total d'entreprises, ont généré un peu moins du quart du chiffre d'affaires total.

Répartition du nombre d'entreprises, de salariés et du chiffre d'affaires (2006)						
(NAF 43.91A)	Entreprises	Part	Effectifs	Part	Chiffre d'affaires	Part
0 – 9 salariés	6 487	89.5 %	16 447	54 %	1 785	51 %
10 – 19 salariés	566	7.8 %	7 288	24 %	834	24 %
20 – 49 salariés	165	2.2 %	4 896	16 %	599	17 %
> 50 salariés	26	0.3 %	1 803	6 %	252	7 %
Total	7 244	100%	30 444	100%	3 472	100%

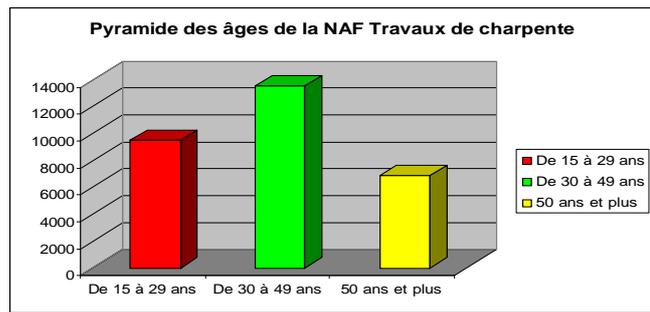
La région **Rhône Alpes** est la région dans laquelle prédomine cette activité (18 % des établissements du secteur) suivie des régions Aquitaine (10.7%) et Pays de Loire (9.3 %). Elles concernent à elles seules 38.2 % des effectifs sectoriels en 2006 (Source INSEE : enquête emploi en continu 2006 et dénombrement entreprises 2007).

Les ouvriers forment 75 % des effectifs. Il est intéressant de noter que les artisans sont aussi nombreux que les ouvriers non qualifiés, soit environ un quart des effectifs. La pyramide des âges des salariés (travaux de charpente) met en lumière des problématiques de gestion de carrière à gérer dans les années à venir plus qu'une problématique de gestion des remplacements d'actifs.



¹ Etude XERFI 2007 : Travaux de charpentes

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011



2-1-2 La fabrication de charpentes et de menuiseries (NAF 16.22Z²)

Suivant les données du SESSI³, le domaine d'activités de la fabrication de charpentes et de menuiseries comptait 255 entreprises de plus de 20 salariés et employait 18 280 personnes en 2007. L'effectif moyen des entreprises de fabrication de charpentes et de menuiseries de 20 salariés est de 78 salariés jusqu'en 2006. L'effectif salarié chute entre 2006 et 2007, pour être en moyenne de 71 salariés, ce qui traduit un phénomène de concentration et une rationalisation des processus de production.

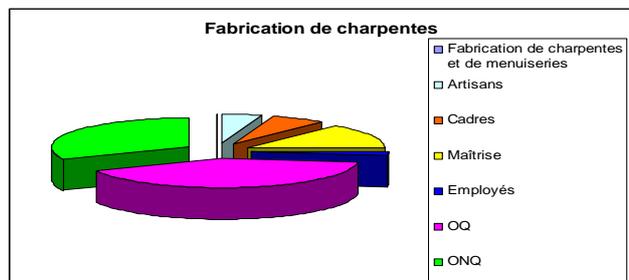
	Entreprises	Effectifs	Chiffre d'affaires (million euros)
2004	254	19 014	3 178
2005	257	20 340	3 555
2006	259	20 212	3 700
2007	255	18 280	3 872

(Source : SESSI EAE 2006)

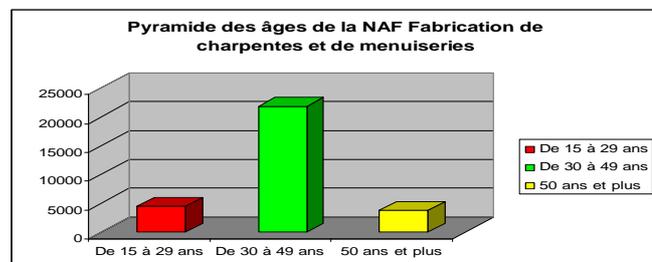
Toutefois le SESSI ne recense que les entreprises de plus de 20 salariés. Si on tient compte des statistiques de l'Enquête Emploi de 2006 de l'INSEE qui répertorie l'ensemble des entreprises et des actifs d'un secteur d'activité, on note que **3 054 entreprises** sur un total de 3 309 comptabilisent moins de 20 salariés soit 92 % du nombre total des entreprises.

Ces entreprises de moins de 20 salariés emploient plus de 9 000 salariés soit 33 % des effectifs totaux selon l'enquête emploi en continu. L'activité est majoritaire dans les régions d'Aquitaine, de Champagne Ardennes, Pays de Loire, Bretagne et Poitou Charentes.

Les ouvriers sont les plus représentés (72 % des effectifs) tandis que la maîtrise ne représente que 14 % des effectifs.



Les entreprises de fabrication de charpentes et de menuiseries auront à gérer dans les années à venir la gestion des carrières des actifs. On peut très certainement imaginer des glissements d'actifs vers d'autres secteurs comme les travaux de charpente puisque 12 % des effectifs salariés soit 2 379 salariés ont plus de 55 ans et partiront prochainement en retraite.



2-1-3 Les travaux de couverture par éléments (NAF 43.91B)

² Les données statistiques sont référencées avec 2 années d'antériorité par rapport à l'année N d'observation. De fait toutes statistiques sont accessibles à ce jour seulement sous l'ancienne version NAF 2003.

³ SESSI : Service des Etudes Statistiques Industrielles du Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Suivant les données de l'INSEE, en 2007, on dénombrait 12 600 entreprises contre 9 839 en 2004 soit une **progression de + 28 %**.

92.5 % des entreprises du secteur des travaux de la couverture sont des entreprises de moins de 10 salariés. Elles emploient 61.6 % des effectifs salariés et réalisent 59.1 % du chiffre d'affaires total du secteur.

Le **nombre de salariés a augmenté de + 30%**, passant de 34 364 salariés en 2004 à 45 000 en 2007. Le nombre d'artisans a quant à lui diminué sur la même période passant de 9 113 en 2004 à 9042 en 2006.

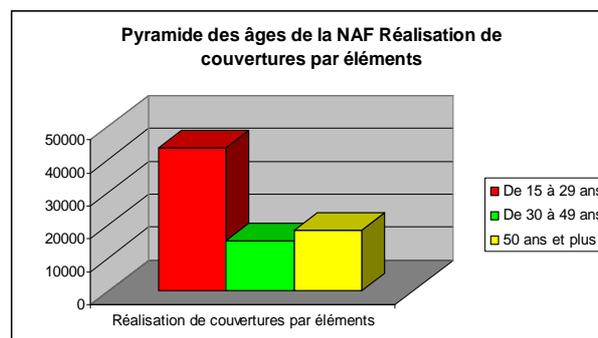
(NAF 43.91B)	Entreprises	Effectifs	Chiffre d'affaires (million euros)
2004	9 839	34 364	2 704
2005	11 532	40 437	4 129
2006	10 833	40 565	4 220
2007	12 600	45 000	4 709

La région **Nord pas de Calais** est la région dans laquelle prédomine cette activité (10.4 % des salariés du secteur) suivie des régions Ile de France (10 %) et Bretagne (9.7 %). En terme de représentativité d'entreprises, ce sont les régions Bretagne (12.1 % des entreprises du secteur), Nord pas de Calais (9 %) et Pays de Loire (8.4 %) qui se distinguent.

Les ouvriers forment 67 % des effectifs salariés, quant à 33 % des salariés, ils sont de statut Etam/Cadres.

Répartition du nombre d'entreprises, de salariés et du chiffre d'affaires (2006)						
(NAF 43.91B)	Entreprises	Part	Effectifs	Part	Chiffre d'affaires	Part
0 – 9 salariés	10 025	92.5 %	25 006	61.6 %	2 495	59.1 %
10 – 19 salariés	541	4.9 %	6 445	15.8 %	559	13.2 %
20 – 49 salariés	241	2.2 %	7 212	17.7 %	854	20.2 %
> 50 salariés	26	0.24 %	1 902	4.6 %	311	7.3 %
Total	10 833	100 %	40 565	100 %	4 219	100 %

Les entreprises de réalisation de couverture auront par contre, à court terme, à gérer le remplacement des effectifs salariés partant en retraite et à plus long terme, si la pyramide reste dans cette configuration, à gérer les carrières des actifs. 12 % des effectifs salariés totaux des métiers de la couverture soit 4 718 salariés ont plus de 55 ans et partiront en retraite à court terme.



2-2 L'offre et la demande d'emploi

Nous avons recueilli les données de l'offre et de la demande d'emploi, relatives au métier du bois dans la construction, auprès de Pôle Emploi selon la nomenclature du code ROME antérieure à 2009⁴, à savoir :

- 42122 : monteur en structure bois
- 42123 : couvreur

⁴ Cf. annexe 1 : fiche code ROME

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

2-2-1 L'offre d'emploi selon les métiers du secteur

Entre 2006 et 2008, l'offre d'emploi pour les métiers, de monteur en structure bois (- 12 %), connaît une baisse significative. En effet l'offre concernant les monteurs en structure bois passe de 3 990 offres en 2006 à 3 684 offres en 2007 puis à 3 492 offres en 2008. Entre 2007 et 2008, l'offre d'emploi de couvreur a diminué de 4 % passant de 10 354 offres à 9 983 offres.

2-2-2 La demande d'emploi du secteur

La demande d'emploi concernant le monteur en structure bois a évolué à la hausse (+ 22 %) passant de 3 427 demandes en 2006 à 4 208 demandes en 2008. La demande d'emploi concernant les couvreurs est passée de 8 364 demandes à 10 505 demandes soit une progression de + 25 %.

2-2-3 Ratio offre et demande d'emploi

Les difficultés de recrutement sont repérées par le taux de tension défini par le rapport entre le flux d'offres d'emploi et le flux de demandes d'emploi sur la même période. De fait, on peut considérer que les métiers de monteur en structure bois sont en tension comme ceux de couvreur.

OFFRE – DEMANDE D'EMPLOI 2008	Offres d'emploi <u>nationales</u> enregistrées	Demandes d'emploi <u>nationales</u> enregistrées	Ratio offre/ demande
42122 Monteur structure bois	3 492	4 208	0.83
42123 Couvreur	9 983	10 505	0.95

Source : DG Pôle Emploi Direction statistiques Enquête et Prévisions Source PERSEE 2008

2-3 Evolutions du secteur de la charpente bois

2-3-1 Les évolutions du secteur de la charpente

Depuis les années 1990, les charpentiers ont investi le segment de marché de la construction bois et sont leaders. Le marché de la construction bois constitue l'un des segments les plus dynamiques de la construction. En huit ans, sa taille a été multipliée par trois sous l'impulsion de nombreux facteurs : engouement pour l'habitat durable estampillé écologique, pressions démographiques...

Malgré un avenir prometteur, la construction bois a plusieurs enjeux à relever pour rivaliser en matière de coût et de retour sur investissement, avec la filière béton. La filière bois doit repenser stratégiquement son modèle de développement, de la gestion forestière en passant par le sciage et l'industrie des panneaux dont dépend la construction bois. Marché en forte expansion, dont le Grenelle de l'environnement constitue le facteur principal d'emballement des évolutions croisées (organisationnelles, technologiques, économiques...), la construction bois participe directement aux évolutions des métiers de la charpente.

Ces évolutions en cours passent par une réponse des acteurs de la filière (entreprises et organisations professionnelles) qui ont identifié les freins à lever pour assurer le plébiscite de la maison bois. Les réponses à trouver passent par :

- l'abaissement des coûts de vente de façon à être en phase avec la demande principale du marché constitué en partie par les primo accédants (évolutions marché) ; abaissement des coûts de vente qui passera par une diminution des coûts de production en industrialisant les procédés de fabrication (évolutions techniques et organisationnelles) ;
- la valorisation du produit bois :
 - o de par son image écologique (l'évolution technique et réglementaire devra porter sur la diminution des procédés chimiques de traitement des bois),
 - o de par sa faible conductivité thermique (l'économie d'énergie est au cœur de la stratégie de valorisation de la filière),
- la structuration d'un réseau commercial qui est en cours et par voie de conséquence la structuration des bureaux d'études.

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Ces éléments interdépendants entre eux ont traduit au sein des entreprises de charpente des réponses organisationnelles tranchées.

La première réponse qui nous intéresse ici dans notre étude, concerne les entreprises dites de « charpentiers de toiture » qui participent à la construction d'un bâtiment lors du montage de la charpente. Ces entreprises s'industrialisent sur la fabrication de charpentes de part l'usage de l'informatique et l'intensification de l'usage des machines à commandes numériques. Elles peuvent être toutefois amenées à construire des maisons bois mais de façon occasionnelle.

La seconde réponse, est celle apportée par les entreprises de travaux de charpente qui ont choisi de se diversifier très fortement sur le marché de la construction bois, soit essentiellement sur la fabrication, soit sur la pose.

On note donc, une scission dans les métiers de la charpente. Le métier de charpentier dans les entreprises dites de « charpentier de toiture » se recentre sur son cœur de métier. Il devient un spécialiste de la charpente.

2-3-1 Les évolutions du secteur de la couverture

Les métiers de la couverture sont aujourd'hui confrontés aux évolutions environnementales (déperdition thermique et isolation d'un bâtiment ; perméabilité de l'enveloppe extérieure) qui génèrent des évolutions techniques des produits et des évolutions réglementaires. Le toit devient de plus en plus technique et multifonctionnel (passage de gaines, de fluides, de câbles) ce qui obligera le couvreur à développer de nouvelles compétences ou à travailler en réseau avec d'autres corps d'état. Cette approche globale pourrait traduire des évolutions organisationnelles et conduire à la constitution de réseaux de couvreurs pour faire face à la concurrence des PME. Autres évolutions possibles : la concentration organisationnelle des entreprises de couverture ; la constitution de réseaux de sous-traitants de couvreurs, dépendant d'industriels qui auront capté en amont la demande d'installations de panneaux photovoltaïques. La mise en œuvre de tels produits ainsi que l'isolation et la toiture végétalisée sont les facteurs principaux d'évolutions pour les métiers de la couverture.

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Cadrage de l'Emploi

1 - LES REFERENCES ROME⁵

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) constitue un référentiel national exhaustif sur les emplois et les métiers.

Les statistiques obtenues via le service Pôle Emploi en 2006, 2007 et 2008, tiennent compte ici du code ROME suivant 42 122⁶ : **Monteur/monteuse en structures bois** (qui relève du domaine professionnel 421 "Personnel du gros œuvre et travaux publics").

Les **appellations principales**, qui sont les intitulés des emplois et des métiers les plus courants contenus dans l'agrégation, sont : **Charpentier ; Charpentier bois ; Charpentier bois lamellé-collé ; Charpentier fermettes ; Charpentier poseur ; Poseur de fermettes.**

En 2009, le ROME a été revisité, désormais le code 42 122 « monteur – monteuse en structure bois » auquel se rattache le titre de charpentier option couverture correspond au code ROME F 1503 Réalisation – installation d'ossatures bois: Dessine les plans, usine et assemble les structures de constructions en bois (charpentes, coques de bateaux, ossatures de maisons en bois, ...) manuellement ou à l'aide de machines à bois selon les règles de sécurité. Il peut effectuer la mise en place et le montage final des structures réalisées sur site. Il peut coordonner une équipe et diriger une structure.

2 - LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les documents en vigueur pour le secteur définissent 4 niveaux de classification et 7 positions au total qui permettent de positionner les personnels selon quatre critères :

- Contenu et responsabilité dans l'organisation du travail
- Autonomie et initiative
- Technicité
- Formation adaptation et expérience

Il s'agit de la :

- **Convention Collective Nationale du bâtiment N°319 3 Ouvriers** (entreprises occupant jusqu'à 10 salariés)
- **Convention Collective Nationale du bâtiment N°325 8 Ouvriers** (entreprises occupant plus de 10 salariés)

⁵ Un peu plus de 10 000 appellations de métiers et emplois sont traitées à travers 466 fiches emploi/métiers. Le code ROME à 5 chiffres est celui d'un de ces emplois/métiers. Il est construit selon une architecture en arborescence qui définit 22 domaines professionnels, 86 familles professionnelles (en 2009 c'est 87 familles professionnelles). L'emploi métier constitue l'unité de base de cette nomenclature. Il fait appel au concept « d'agrégation d'emplois » qui évite d'enfermer les personnes dans des espaces stricts et cloisonnés.

⁶ Les compétences techniques de base repérées par le ROME et communes à l'emploi/métier sont :

- assembler les éléments composant la structure selon un ordre habituel de succession,
- utiliser le niveau, le fil à plomb et le décimètre pour tracer les repères des points de fixation,
- guider la manœuvre d'engins de levage,
- ajuster les éléments de structure en utilisant les outils adaptés,
- monter un échafaudage et les dispositifs de sécurité.

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

La classification du titulaire du titre de charpentier sera :

Niveau II : Ouvrier professionnel

- Travaux courants de sa spécialité réalisés à partir de directives générales
- Contrôle ponctuel
- Initiative dans le choix des moyens
- De façon ponctuelle et sur instructions précises du chef d'entreprise, fonctions de représentation simple, ayant trait à l'exécution du travail quotidien (dans les entreprises de moins de 10 salariés)
- Connaissances techniques de base de son métier
- Respect des règles professionnelles
- Formation professionnelle reconnue (diplôme bâtiment de niveau V de l'Education Nationale) ou expérience équivalente

3 - AUTRES CLASSIFICATIONS

3-1 FAP :

Les « Familles Professionnelles » (FAP) sont une des principales nomenclatures de métier. Leur construction résulte d'un rapprochement entre la nomenclature des « Professions et Catégories Socioprofessionnelles » (PCS) utilisée par l'Institut National des Statistiques et des Études Économiques (INSEE) dans les différentes sources sur l'emploi pour codifier les professions et le « Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois » (ROME) utilisé par Pôle Emploi, pour coder les emplois recherchés par les demandeurs ainsi que les offres déposées par les entreprises, dans une logique opérationnelle de placement.

On retrouve en lien avec la FAP B 2Z43 « **Charpentiers bois** » (anciennement FAP 243 artisans du bois) le code ROME :

- **F1503 Réalisation – installation d'ossatures bois** (anciennement 42 122 « **Monteur – monteuse en structures bois** ») :

- **la PCS 632.c « Charpentiers en bois qualifiés »**
- **la NAF 43.91 A Travaux de charpente**
- **la NAF 16.22 Z Fabrication de charpentes et de menuiseries**

3-2 FORMACODE :

Il s'agit d'une nomenclature destinée à mesurer les relations entre la formation et l'emploi, la logique est celle du « corps commun de savoirs » et donc de mettre ensemble les formations et les emplois relatifs au même champ d'activité, de savoirs. Dans notre analyse le champ concerné est relatif au **FORMACODE 22 459 Charpentier bois**.

3-3 NSF :

La NSF est utilisée pour les métiers, groupes de métiers ou types de formation. Elle est aussi utilisée pour l'élaboration de statistiques concernant la formation professionnelle continue et l'apprentissage. On retiendra ici le code **234 « travail du bois et de l'ameublement »** comme étant le plus pertinent.

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Démarche d'étude

1 – SYNTHÈSE DU MODÈLE « EMPLOI-TYPE » ANTERIEUR

En 2005, lors de la dernière révision, l'emploi type proposé selon les différents éléments d'analyse du secteur d'activité, se structurait autour de deux activités types de « base » correspondant à de véritables employabilités en entreprise :

- **Fabriquer et poser des ouvrages de charpente bois autres que les combles.**
- **Fabriquer et poser des charpentes bois à deux pentes.**

Ces deux activités constituaient le tronc commun des trois options du titre professionnel.

L'évolution constatée alors montrait qu'à celles-ci s'ajoutaient les activités types spécifiques suivantes :

- **Réaliser la couverture et l'évacuation des eaux pluviales de combles à deux versants correspondant à une orientation charpentier-couvreur. Cette activité correspondait à l'option "couverture".**

Activité complémentaire à l'emploi-type :

- **Fabriquer et poser des charpentes à trois pentes et plus.**

2 – METHODOLOGIE D'ETUDE DANS LE CADRE DU REEXAMEN

Dans un premier temps, nous avons réalisé une étude sur la base d'une analyse documentaire concernant la filière charpente bois, couverture et construction bois afin de mettre à jour les évolutions organisationnelles, techniques et réglementaires qui pouvaient influencer les évolutions de l'emploi de charpentier.

Dans un second temps nous avons réalisé auprès des entreprises de charpente bois couverture et charpente construction bois des enquêtes quantitatives menées sur l'ensemble du territoire⁷.

⁷ Cf. Annexe : listing des entreprises contactées et enquêtées par le collectif des formateurs AFPA.

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Argumentaire des choix

1 – ANALYSE DES RESULTATS

1-1 Les résultats de l'analyse documentaire

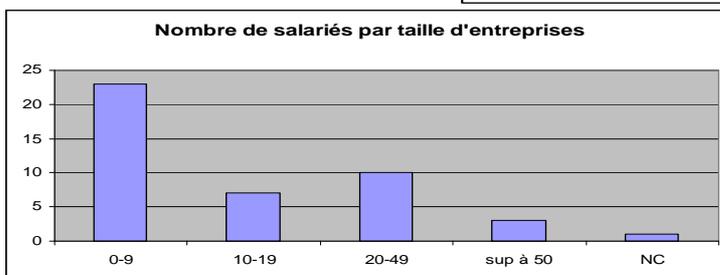
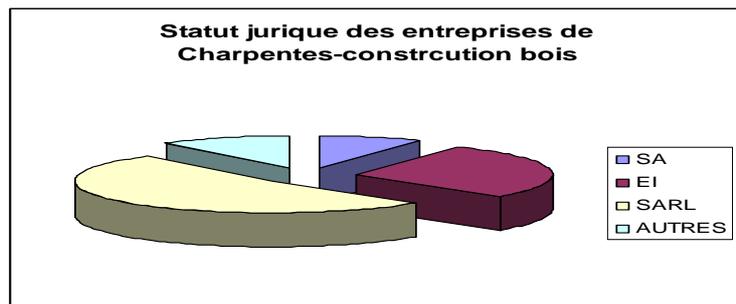
Les principaux éléments se retrouvent dans la partie 2 .3 de l'introduction « Evolutions du secteur de la charpente bois». Il semble évident au regard uniquement des évolutions organisationnelles des entreprises de charpente et celles de couverture que l'option couverture semble insuffisante aujourd'hui pour tenir un emploi de charpentier couvreur de niveau V. Les deux emplois deviennent spécifiques et il ne semble plus pertinent de proposer une employabilité de premier niveau sur un emploi de charpentier couvreur.

Quelle est le contour de l'emploi du charpentier selon les professionnels ?

1-2 Les résultats des enquêtes

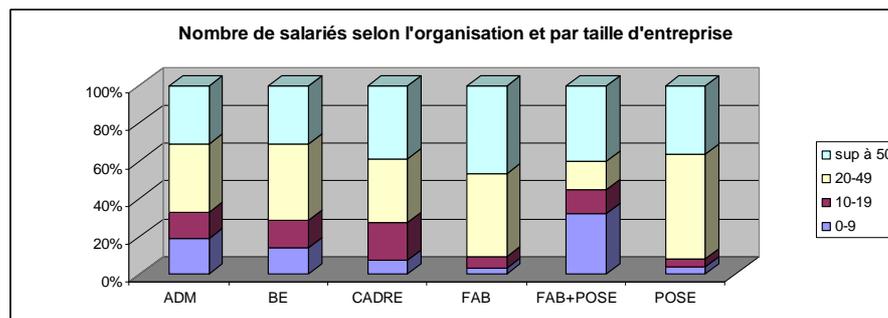
1-2-1 Signalétique des entreprises

Statut juridique des entreprises : 52 % sont des SARL.



Nombre de salariés : 50 % des entreprises interrogées sont des entreprises dont la taille est inférieure à 10 salariés.

Nombre de salariés selon l'organisation de l'entreprise : pour les entreprises de moins de 20 salariés la fabrication et la pose prédominent en tant qu'organisation du travail. Toutefois pour les entreprises de 20



à 49 salariés, on note une dissociation entre l'organisation autour de la fabrication et celle de la pose. Le bureau d'études est présent dans tous les types d'entreprises, quelle que soit la taille de celles-ci. Il représente en moyenne 10 % des effectifs de l'entreprise.

effectifs de l'entreprise.

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Les clients

47 % des clients des entreprises interrogées sont des particuliers.

20 % des clients sont des entreprises.

32 % sont des collectivités territoriales.

A la marge, des promoteurs, des constructeurs de maisons individuelles, des architectes et bureau d'études, des maîtres d'œuvre.

Le recrutement des salariés en 2008

L'ensemble des entreprises interrogées affirment avoir recruté 161 salariés, soit environ 16 % de l'effectif global de l'ensemble des entreprises.

Les départs en 2008

87 salariés ont quitté les entreprises de l'échantillon, soit 8.7 % du nombre total de salariés.

On peut estimer à travers ces deux données que le secteur de la charpente, construction bois, n'est pas un secteur en décroissance.

Départs à la retraite d'ici 5 ans

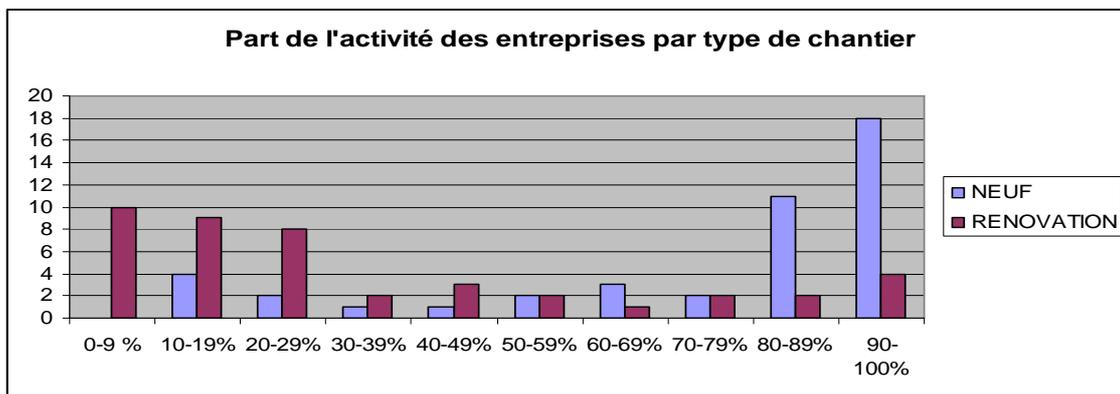
Les entreprises interrogées affirment que 4 % des effectifs partiront à la retraite d'ici 5 ans.

Les difficultés de recrutement

1 entreprise sur 2 déclare avoir des difficultés de recrutement. Les profils qu'ils ont le plus de mal à recruter concernent essentiellement des salariés qualifiés, voire très qualifiés. Les charpentiers poseurs qualifiés sont les plus difficiles à recruter pour 50 % des entreprises.

1-2-2 Activité des entreprises

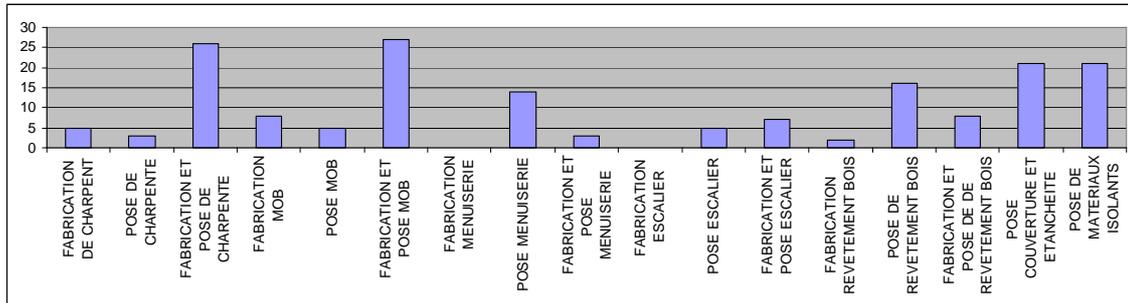
Part de l'activité des entreprises par type de chantier : des entreprises qui sont positionnées sur des chantiers de rénovation mais plus spécifiquement sur le chantier du neuf. 29 entreprises déclarent être spécifiquement sur le neuf, soit au moins à 80 % de leur CA. Elles représentent 63 % des entreprises enquêtées. Elles sont majoritairement appelées à faire de la fabrication et pose de charpente, la fabrication et pose de MOB sur ces chantiers du neuf.



Quelle que soit l'activité principale des entreprises interrogées (charpente bois, charpente couverture, charpente maison ossature bois), leur chiffre d'affaires se concentre essentiellement autour de la fabrication et pose de charpente bois et autour de la fabrication et la pose de maison ossature bois, pour au moins 60 % de celui-ci. Seules les entreprises de construction bois ou maison ossature bois font 100 % de leur chiffre d'affaires dans les activités de fabrication et pose de maison ossature bois.

Les activités de pose de revêtement bois et vêtements, la pose de couverture étanchéité, la pose de matériaux isolants et la pose de menuiseries sont des activités qui représentent pour 36 % d'entre elles un CA entre 10 et 30 % en moyenne.

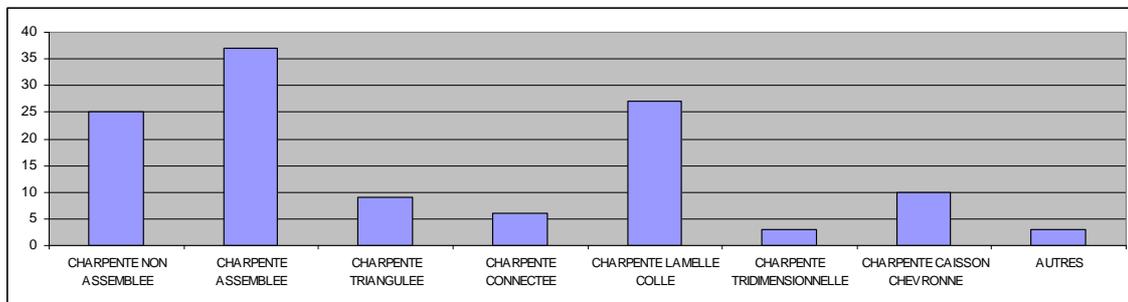
Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011



Les produits utilisés par les professionnels interrogés dans le cadre de leur activité

Dans le domaine de la charpente

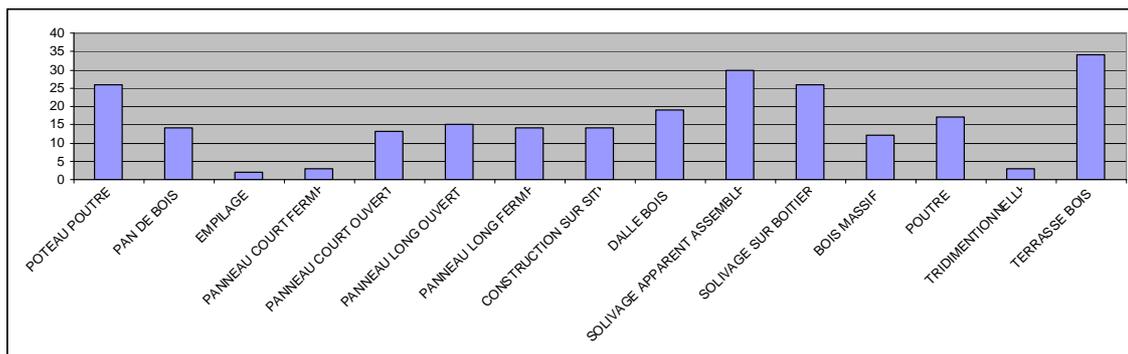
Les entreprises interrogées déclarent que la charpente assemblée, la charpente lamellée collée et la charpente non assemblée sont les produits qu'elles utilisent le plus fréquemment.



Pour ces 3 produits, les entreprises utilisent principalement comme matériaux :

- le lamellé collé pour les charpentes lamellées collées
- le bois massif pour les charpentes assemblées
- le bois massif pour les charpentes non assemblées
- le lamellé collé pour les charpentes non assemblées

Dans le domaine de l'ossature



Par ordre décroissant, la terrasse bois, le solivage apparent assemblé, l'ossature poteau poutre et le solivage sur boitier sont les produits les plus représentatifs de cette activité. Les matériaux les plus utilisés sont :

- le bois massif et le lamellé collé pour le solivage apparent assemblé
- le bois massif et le lamellé collé pour l'ossature poteau poutre
- le bois massif pour le solivage sur boitier

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Le matériel dont les entreprises disposent

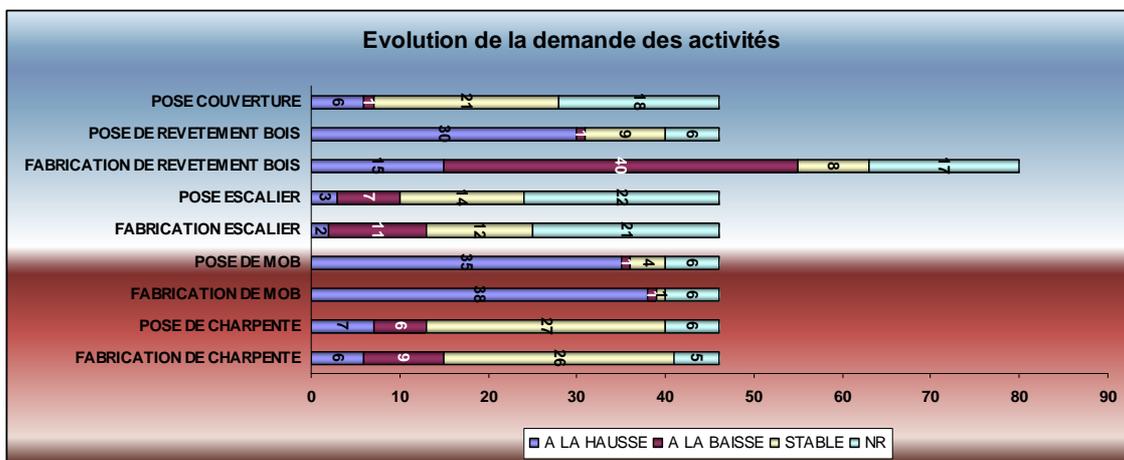
Le matériel dont dispose principalement les entreprises interrogées en atelier :

- 80 % d'entre elles possèdent une scie radiale
- 73 % d'entre elles possèdent une raboteuse
- 71 % d'entre elles possèdent une toupie
- 63 % d'entre elles possèdent dégauchisseuse et mortaiseuse
- 54 % d'entre elles possèdent une délignieuse ou scie sur table

Sur chantier, 76 % des entreprises possèdent un échafaudage.

En bureau d'études, les logiciels de CAO DAO sont les plus fréquemment possédés (69 %), avec les logiciels de calculs (67 %).

L'évolution de la demande dans les activités suivantes



Selon les professionnels, l'activité concernant la fabrication et la pose de maison ossature bois va croître. La pose de revêtement bois va également augmenter.

Les entreprises de fabrication et pose de charpentes estiment que le marché de fabrication de charpentes et la pose de charpentes est un marché qui va rester stable. Elles sont majoritaires à penser que les activités de fabrication et pose de MOB, comme la pose de couverture et la pose de revêtement bois seront en hausse.

Les entreprises de fabrication et pose de MOB, estiment que le marché de la charpente et pose de charpente restera stable mais 1/3 d'entre elles supposent que ce marché sera en baisse.

Le développement de l'activité dans les 3 ans à venir

Dans les 3 ans à venir, l'ossature bois, la maison ossature bois, l'extension bois sont des activités qui vont devenir prépondérantes. La maison BBC et l'isolation extérieure sont des marchés qui paraissent être porteurs au regard des interrogés.

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

2 – STRUCTURE DE L'EMPLOI TYPE PROPOSE

Secteur en pleine mutation, les acteurs s'accordent à dire que la construction bois a un avenir prometteur devant elle. Maison à basse consommation, isolation extérieure, revêtements extérieurs bois associant l'isolation thermique sont des activités vers lequel tendra le charpentier. Certains s'accordent à penser que l'industrialisation de fabrication des charpentes entraînera une scission très nette entre des activités de fabrication et celles de pose pour le professionnel qu'est le charpentier.

Aujourd'hui, les charpentiers malgré la diversification d'activités (isolation, revêtement extérieur,...) qu'ils opèrent sont plus que jamais sur leur cœur d'activité que représente la fabrication et la pose de structure bois (charpente, ossature bois, maison bois, revêtement extérieur...). Le charpentier n'est pas aujourd'hui spécifiquement un fabricant et poseur de maison ossature bois, ses activités sont multiples autour de la fabrication et de la pose de produits bois.

Pour être adapté à l'emploi du charpentier tel que pratiqué dans les entreprises, le libellé du titre professionnel de charpentier option couverture change d'intitulé pour devenir charpentier bois. Il sera référencé sous le ROME F1503 « réalisation – installation d'ossatures bois ». Il sera structuré en 2 activités-types, avec des compétences adaptées aux évolutions.

En conséquence, le titre « **charpentier bois** » millésime 2010 est proposé selon les 2 activités suivantes :

- **Fabriquer des ouvrages de structure bois.**
- **Lever et poser des ouvrages de structure bois.**

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

FICHE EMPLOI-TYPE

LISTE DES EMPLOIS-TYPES

- Charpentier bois

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

INTITULE DE L'EMPLOI-TYPE**Charpentier bois****FET01 FICHE(S) ROME DE RATTACHEMENT :**

F1503 - Réalisation - installation d'ossatures bois

FET02 AUTRE(S) APPELLATION(S) DE L'EMPLOI-TYPE :

- Charpentier / Charpentière
- Charpentier / Charpentière bois en construction navale
- Charpentier / Charpentière de marine
- Charpentier / Charpentière de restauration
- Charpentier escalier / Charpentière escalier
- Charpentier naval / Charpentière navale sur ossature bois
- Traceur / Traceuse de charpentes en bois

FET03 LIENS AVEC LES NOMENCLATURES :**RELATIONS INTERNES :**

Domaine EVOLIF : B06 - Métiers du bois

Sous Secteur EVOLIF : BH - Métiers du bois

RELATIONS EXTERNES :

PCS : 632c - Charpentiers en bois qualifiés

FAP : B2Z43 - Charpentiers (bois)

NAF : 43.91A - Travaux de charpente

NSF : 234s - Travail du bois et de l'ameublement

FORMACODE : 22459 - CHARPENTE BOIS

FET04 DEFINITION :

Le charpentier bois participe à la fabrication et la pose d'éléments de charpentes et de structures verticales, horizontales, dans le respect du cahier des charges défini entre le client et l'entreprise.

En atelier, il effectue les usinages et le pré montage des pièces en bois massif ou reconstitué. Il utilise couramment des machines stationnaires (scie à ruban, sur table, radiale, tenonneuse, toupie verticale, dégauchisseuse, raboteuse) et du matériel électroportatif (scie circulaire, mortaiseuse, perceuse, défonceuse, etc.).

Sur chantier, il réalise l'assemblage, le levage, la pose, le réglage et la fixation des éléments en respectant les règles de sécurité individuelle et collective (échafaudage, ligne de vie, garde-corps, filet, etc.).

FET05 CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE :

Le charpentier bois intervient sur des chantiers de constructions neuves et en rénovation, concernant l'habitat individuel et collectif, les bâtiments publics, industriels et agricoles.

En atelier, l'emploi s'exerce, seul ou en équipe, debout, dans un environnement parfois bruyant nécessitant le port de protections individuelles. L'utilisation de

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

machines de plus en plus complexes nécessite de la rigueur et le respect des consignes d'utilisation et de sécurité.

Sur chantier, l'exercice de l'emploi implique des déplacements fréquents sur les différents chantiers de pose (le rayon d'action de 60 km est courant). Ces chantiers peuvent durer plusieurs jours.

Les conditions de travail varient selon la nature des travaux, la pose de planchers s'effectue en milieu fermé voire chauffé alors que la pose des charpentes s'effectue à l'extérieur, en hauteur, par tous temps.

Les stations de travail sont de tous types (debout, accroupie, à genoux) et peuvent entraîner le port de charges lourdes et encombrantes à l'aide de matériels appropriés.

Il réalise l'ensemble des activités dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé et, s'ils existent, du document unique et du PPSPS.

FET06 CONDITIONS D'ACCES A L'EMPLOI-TYPE :

Selon les conventions collectives du bâtiment, lors de leur entrée dans l'entreprise, les ouvriers titulaires d'un diplôme professionnel bâtiment, C.A.P., B.E.P., Titre professionnel, sont classés comme ouvrier professionnel (niveau II). Ce niveau peut être acquis par la formation professionnelle, initiale ou continue, ou la VAE.

Le permis de conduire B (véhicules légers) est souvent nécessaire pour l'activité chantier de pose.

FET07 CHAMPS D'INTERVENTION ET DE RESPONSABILITE :

Le charpentier bois de niveau II dans l'emploi exécute les travaux courants de sa spécialité, à partir de directives générales et sous contrôle ponctuel.

En fonction des consignes, verbales ou écrites, et dans certains cas en décidant par lui-même, il a une certaine initiative dans le choix des moyens lui permettant d'accomplir ces travaux.

FET08 DESCRIPTION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'EMPLOI-TYPE :

A partir des dossiers de plans, des fiches de fabrication et des fiches de débit établis par le bureau d'études, le charpentier bois approvisionne les postes de travail, trace des pièces courantes de structure qu'il usine à l'aide de machines fixes mono-fonction et de machines électro-portatives.

Après leur pré montage en atelier, il stocke les éléments de structure et participe à l'approvisionnement du chantier sur lequel il participe à l'installation des équipements nécessaires à la protection et l'exécution du chantier (échafaudage, filet de protection, ligne de vie).

Ensuite il participe aux différentes phases du levage et montage des structures. A partir des plans de pose, il pose des ferrures ou des pièces de structure qu'il fixe à

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

l'aide de scellements humides, mécaniques ou chimiques.

Enfin, il démonte les échafaudages, nettoie le chantier et évacue les déchets.

FET09 DESCRIPTION DES SITUATIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE :

Sur les chantiers de levage de grandes portées, le travail en hauteur à partir d'une nacelle est courant, le poids et les dimensions importantes de certains ouvrages nécessitent l'utilisation de matériels spécifiques (mât, grue sur camion, grue à tour, sapine).

Étant donné les dimensions et l'importance de la sécurité, de tels chantiers sont coordonnés par un chef de chantier.

FET10 LISTE DES ACTIVITES-TYPES DU NOYAU DUR DE L'EMPLOI-TYPE :

- Fabriquer des ouvrages de structure bois
- Lever et poser des ouvrages de structure bois.

FET11 COMPETENCES DIRECTEMENT RATTACHEES A L'EMPLOI-TYPE :

Respecter et appliquer la mise en œuvre des règles d'hygiène, sécurité et respect des règles de l'environnement lié à l'activité fabrication.

Respecter et appliquer la mise en œuvre des règles d'hygiène, sécurité et respect des règles de l'environnement lié à l'activité sur chantier.

FET12 LISTE DES ACTIVITES-TYPES D'EXTENSION DE L'EMPLOI-TYPE :

Sans objet

FET13 NIVEAU DE QUALIFICATION ET EVOLUTION PROFESSIONNELLES :

?Classification :

Ouvrier professionnel niveau II

?Évolution professionnelle :

L'avancement, dans la grille de classification des emplois de l'entreprise, est lié à l'acquisition d'autonomie et de compétences, soit dans l'entreprise même, soit par des formations complémentaires.

L'évolution peut également conduire à des postes tels que chef d'équipe comportant plus d'autonomie et de responsabilité, notamment en matière d'encadrement.

FET14 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES :

cf. annexe 7 - Ressources documentaires

FET15 DATE DE CREATION & AUTEUR :

Date de création : 03/12/2010

Auteur : DEFAYE Bernard

Site responsable : Département BTP (Toulouse)

Date de dernière mise à jour : 02/05/2011

FET16 CODE DE LA FET :

FET-0577-01

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

FICHES ACTIVITE-TYPE

LISTE DES ACTIVITES-TYPES DU NOYAU DUR DE L'EMPLOI-TYPE

- Fabriquer des ouvrages de structure bois
- Lever et poser des ouvrages de structure bois.

LISTE DES ACTIVITES-TYPES D'EXTENSION DE L'EMPLOI-TYPE

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

INTITULE DE L'ACTIVITE-TYPE

Fabriquer des ouvrages de structure bois

FAT01 DEFINITION DE L'ACTIVITE-TYPE :

Mettre à disposition des équipes de pose des ouvrages de structure intérieurs ou extérieurs, tels que solivages, murs à ossature bois, structures poteaux-poutres, escaliers, charpentes, traditionnelles ou industrielles, pour tous types de bâtiments, techniquement et esthétiquement conformes au cahier des charges de la commande.

FAT02 POSITION OU PART DE L'ACTIVITE DANS LE PROCESSUS EMPLOI :

En amont, les documents de fabrication sont établis par le bureau d'études ou le chef d'entreprise ; les supports neufs sont préalablement réceptionnés par le chef d'équipe ou le chef d'entreprise ; en rénovation, les supports existants sont relevés par le chef d'équipe ou le chef d'entreprise.

En fin d'activité, les ouvrages sont transportés directement sur les chantiers où ils sont réceptionnés par les équipes chargées de la pose.

FAT03 CONDUITE DE L'ACTIVITE-TYPE :

Cette activité s'exerce en équipe, suivant les dimensions et le volume des ouvrages à fabriquer, et pour tenir les délais impartis.

Certaines opérations d'usinage peuvent être réalisées par une seule personne lorsque les dimensions et le poids des pièces le permettent.

Selon le type d'entreprise, cette activité peut représenter la totalité de l'emploi.

FAT04 DEGRE D'AUTONOMIE - NIVEAU DE RESPONSABILITE :

L'ouvrier de niveau II (ouvrier professionnel) exécute les travaux courants de sa spécialité à partir de directives générales et sous contrôle ponctuel. Il a parfois l'initiative dans le choix des matériels et des méthodes lui permettant d'accomplir ces travaux.

Il possède les connaissances techniques de base de son métier et une qualification qui lui permettent de respecter les règles professionnelles. Il assure les contrôles en cours de fabrication.

FAT05 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE-TYPE :

Après avoir analysé les documents de fabrication qui lui sont remis (plans de fabrication, fiche de taille, feuille de débit) et approvisionné les postes de travail, le tenant de l'activité débite, calibre les bois massifs et les panneaux dérivés du bois et usine les pièces des éléments de structure en choisissant les machines les plus adaptées aux opérations qu'il doit réaliser.

Pour y parvenir, il utilise des machines stationnaires (dégauchisseuse, raboteuse, scie sur table, tenonneuse, toupie) et du matériel électroportatif (scie circulaire, défonceuse, ponceuse...).

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Il réalise les contrôles de fabrication et effectue la finition et le stockage des éléments en respectant les consignes définies dans les documents de travail. Il assemble et monte en atelier les éléments ou partie de structure et participe à l'organisation du départ pour le chantier. Il réalise l'ensemble son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé et, s'ils existent, du document unique et du PPSPS.

FAT06 CONTEXTE DE REALISATION :

A partir de plans d'exécution et de bois massif ou reconstitué, le tenant de l'activité trace, fabrique et assemble les pièces d'éléments de structure assemblés.

Le mode opératoire dépend des équipements disponibles (machines conventionnelles ou machines à commandes numériques) et de l'importance des travaux à réaliser (ouvrage à l'unité ou travail en série).

Les règles d'utilisation des machines sont strictes et les protections individuelles doivent impérativement être utilisées. Le tenant de l'activité doit porter les EPI pour se protéger contre les bruits (casque antibruit), les chutes de plain-pied (nettoyage de l'aire de travail), les poussières (masque, lunettes), les blessures (gants, chaussures de sécurité).

FAT07 CONDITIONS SPECIFIQUES DE MISE EN OEUVRE :

Le tenant de l'activité est amené à manutentionner des charges encombrantes et lourdes. Le respect du délai de livraison sur le chantier peut nécessiter des aménagements d'horaires (heures supplémentaires).

FAT08 INTERLOCUTEURS ET NATURE DES RELATIONS :

Le tenant de l'activité reçoit les consignes verbales directement par le chef d'entreprise ou le chef d'équipe, qui lui transmettent l'ensemble des documents de fabrication.

Il rend compte de l'avancement des travaux en vue de leur suivi et de leur réception.

Avec les autres membres de l'atelier, il échange sur les façons de faire et cherche éventuellement leur collaboration pour la réalisation de certains ouvrages spécifiques et/ou complexes.

FAT09 EXTENSION DU DOMAINE D'ACTION OU D'INTERVENTION :

Sans objet

FAT10 LISTE DES COMPETENCES DE L'ACTIVITE-TYPE :

- Préparer et approvisionner des matériaux pour des ouvrages de structure bois.
- Tracer des pièces de structure bois : épures, coupes et assemblages.
- Usiner des pièces de structure bois.
- Réaliser la finition des pièces d'un ouvrage de structure bois.

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

- Monter, assembler et stocker des pièces de structure bois.

FAT11 FICHE(S) ROME MISE(S) EN CORRESPONDANCE :

F1503 - Réalisation - installation d'ossatures bois

FAT12 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES) :

cf. annexe 7 - Ressources documentaires

FAT13 DATE DE CREATION & AUTEUR :

Date de création : 03/12/2010

Auteur : DEFAYE Bernard

Site responsable : Département BTP (Toulouse)

Date de dernière mise à jour : 02/03/2011

FAT14 CODE DE LA FAT :

FAT-16415-00

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

INTITULE DE L'ACTIVITE-TYPE

Lever et poser des ouvrages de structure bois.

FAT01 DEFINITION DE L'ACTIVITE-TYPE :

Assembler, poser et régler, en équipe, des ouvrages de structure intérieurs ou extérieurs, tels que planchers, murs à ossature bois, structures poteaux-poutres, escaliers, charpentes, traditionnelles ou industrielles, pour tous types de bâtiments, techniquement et esthétiquement conformes au cahier des charges de la commande.

FAT02 POSITION OU PART DE L'ACTIVITE DANS LE PROCESSUS EMPLOI :

En amont, les documents de pose sont établis par le bureau d'études ou le chef d'entreprise. Les supports sont préalablement réceptionnés par le chef d'équipe ou le chef d'entreprise.

En fin d'activité, les travaux sont réceptionnés par le maître d'œuvre et / ou d'ouvrage et le chef d'entreprise.

FAT03 CONDUITE DE L'ACTIVITE-TYPE :

Cette activité s'exerce en équipe, suivant les dimensions et le volume des ouvrages à poser et pour tenir les délais impartis.

Certaines opérations de pose peuvent être réalisées par une seule personne lorsque les dimensions et le poids des pièces le permettent.

Selon le type d'entreprise, cette activité peut représenter la totalité de l'emploi.

FAT04 DEGRE D'AUTONOMIE - NIVEAU DE RESPONSABILITE :

L'ouvrier de niveau II (ouvrier professionnel) exécute les travaux courants de sa spécialité à partir de directives générales et sous contrôle ponctuel. Il a parfois l'initiative dans le choix des matériels et des méthodes lui permettant d'accomplir ces travaux.

Il possède les connaissances techniques de base de son métier et une qualification qui lui permettent de respecter les règles professionnelles. Il assure les contrôles au cours de la pose.

FAT05 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE-TYPE :

Après avoir approvisionné et distribué les pièces et les éléments, le tenant de l'activité participe à l'installation des équipements nécessaires à la protection et l'exécution du chantier (échafaudage, garde-corps, filet de protection, ligne de vie).

Ensuite il participe aux différentes phases du levage et montage des structures ; à partir des plans de pose, il lève, règle et fixe les éléments de la structure principale (murs ossature bois, poteaux-poutres, solivages, fermes, portiques, contreventement de stabilité, etc.) ; il pose, règle et fixe les éléments de la structure secondaire de la structure (sablères, pannes, chevrons, panneaux de

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

toit, etc.) ; il effectue le parachèvement des débords de toit (planches de rive, bandeaux, habillage) ; il effectue les contrôles de pose.

Il pose et fixe des pièces de structure en utilisant de l'outillage manuel et du matériel électroportatif. Puis il effectue les retouches de finition (produit de traitement, lasure) et protège les ouvrages si nécessaires (marches d'escalier). Enfin, il effectue les contrôles de pose, trie les chutes, évacue les gravats et nettoie le chantier.

Il réalise l'ensemble son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé et, s'ils existent, du document unique et du PPSPS.

FAT06 CONTEXTE DE REALISATION :

Le tenant de l'activité reçoit des directives orales directement du chef d'équipe ou du chef d'entreprise. Il doit s'adapter aux contraintes d'approvisionnement, de délais, aux conditions climatiques (pluie, neige, vent), et suivant les matériels disponibles sur le chantier (mât, camion grue, grue à tour).

Les règles d'utilisation des machines et des matériels sont strictes et les protections individuelles et collectives doivent impérativement être utilisées. Il doit porter les EPI pour se protéger contre les bruits (casque antibruit), les chutes de plain-pied (nettoyage de l'aire de travail), les poussières (masque, lunettes), les blessures (gants, chaussures de sécurité), les chutes de hauteur (casque de chantier, échafaudages, garde-corps).

FAT07 CONDITIONS SPECIFIQUES DE MISE EN OEUVRE :

Le tenant de l'activité est amené à manutentionner des charges encombrantes et lourdes. Le respect du délai de livraison du chantier peut nécessiter des aménagements d'horaires (heures supplémentaires).

Sur les chantiers de levage de grandes portées, le travail en hauteur à partir d'une nacelle est courant, le poids et les dimensions importantes des ouvrages nécessitent des montages particuliers (échafaudage, sapine, contreventement provisoire).

De plus, l'activité nécessite d'intégrer le facteur aggravant des intempéries sur les conditions de travail.

FAT08 INTERLOCUTEURS ET NATURE DES RELATIONS :

Le tenant de l'activité reçoit les consignes verbales directement par le chef d'entreprise ou le chef d'équipe, qui lui transmettent l'ensemble des documents relatifs au chantier.

Il rend compte de l'avancement des travaux en vue de leur suivi et de leur réception. Il reste à l'écoute des autres corps d'état et du client pour assurer la qualité du service.

Avec les autres membres de l'équipe, il échange sur les façons de faire et cherche

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

éventuellement leur collaboration pour la réalisation de certains ouvrages spécifiques et/ou complexes.

FAT09 EXTENSION DU DOMAINE D'ACTION OU D'INTERVENTION :

Sans objet

FAT10 LISTE DES COMPETENCES DE L'ACTIVITE-TYPE :

- Préparer un chantier de structure bois.
- Assembler, lever et régler des éléments de structure bois.
- Ajuster et poser des pièces de structure bois.
- Réaliser des scellements et fixer des organes de liaisons.

FAT11 FICHE(S) ROME MISE(S) EN CORRESPONDANCE :

F1501 - Montage de structures et de charpentes bois

F1503 - Réalisation - installation d'ossatures bois

FAT12 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES) :

cf. annexe 7 - Ressources documentaires

FAT13 DATE DE CREATION & AUTEUR :

Date de création : 03/12/2010

Auteur : DEFAYE Bernard

Site responsable : Département BTP (Toulouse)

Date de dernière mise à jour : 02/03/2011

FAT14 CODE DE LA FAT :

FAT-16416-00

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

FICHES COMPETENCES

LISTE DES COMPETENCES

- Préparer et approvisionner des matériaux pour des ouvrages de structure bois.
- Tracer des pièces de structure bois : épures, coupes et assemblages.
- Usiner des pièces de structure bois.
- Réaliser la finition des pièces d'un ouvrage de structure bois.
- Monter, assembler et stocker des pièces de structure bois.
- Préparer un chantier de structure bois.
- Assembler, lever et régler des éléments de structure bois.
- Ajuster et poser des pièces de structure bois.
- Réaliser des scellements et fixer des organes de liaisons.

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

INTITULE DE LA COMPETENCE

Préparer et approvisionner des matériaux pour des ouvrages de structure bois.

FC01 DESCRIPTION DE LA COMPETENCE (Processus de mise en œuvre) :

A partir du dossier de fabrication, définir les besoins de matière et quincaillerie, extraire les détails techniques nécessaires à la fabrication de toutes les pièces d'un ouvrage de structure bois et approvisionner les postes de travail.

FC02 CONTEXTE(S) PROFESSIONNEL(S) DE MISE EN OEUVRE :

Cette compétence se réalise, seul ou en binôme, dans l'atelier de production et sur des aires de stockage extérieur. Sous le contrôle du chef d'équipe ou du chef d'entreprise, l'ouvrier professionnel manipule des pièces de bois et des panneaux dérivés du bois. En fonction du poids et des dimensions des pièces, les manipulations se font manuellement ou à l'aide d'engins.

FC03 INDICATEUR DE PERFORMANCE (Seuils pour l'Activité-Type) :

Les quantités matières et quincaillerie sont exhaustives, correctement stockées et conformes à la réalisation des ouvrages.

Les renseignements techniques extraits sont complets.

FC04 SAVOIR-FAIRE GENERAUX ET TECHNIQUES MOBILISES :

L'ouvrier professionnel recueille des informations visuelles en lisant et interprétant des plans de fabrication, des descriptifs et des listings.

Il manipule des chiffres et utilise des ordres de grandeur lors de la préparation de son travail en exploitant les plans de fabrication et les fiches de débit.

Il choisit les matériaux destinés aux ouvrages de charpente bois.

Il coltine des pièces de bois de fortes dimensions.

Il exerce la compétence dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé et, s'ils existent, du document unique et du PPSPS.

FC05 CONNAISSANCES ASSOCIEES :

Les règles et les conventions de représentation du dessin technique.

Les techniques d'assemblage en structure bois et les quincailleries utilisées en structure bois.

Les essences de bois utilisées en structure bois.

Les panneaux dérivés du bois utilisés en structure bois.

Les dimensions commerciales des bois et panneaux dérivés du bois.

Le poids des bois et panneaux dérivés du bois.

Les engins de manutention.

Le taux d'humidité et les défauts du bois (pour ce qui concerne le séchage).

Le stockage et le séchage du bois.

Les EPI utilisés par le charpentier : vêtements de travail, chaussures, gants,

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

genouillères, casques, masques, lunettes.

Les gestes et postures du charpentier bois.

Les risques professionnels du charpentier bois : poussières, électricité, bruit, chutes, coupures, écrasements, produits chimiques, tri sélectif des déchets.

FC06 DEMARCHE INTELLECTUELLE :

Sans objet

FC07 CAPACITES RELATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES :

L'ouvrier professionnel communique par écrit lorsqu'il exploite des descriptifs ou lorsqu'il complète des listing matières et/ou outillage.

L'ouvrier professionnel communique oralement lorsqu'il échange avec son supérieur hiérarchique quand celui-ci lui transmet des informations et consignes.

Il met en œuvre des modes opératoires en appliquant les consignes et recommandations qu'il reçoit de son chef d'équipe ou d'entreprise.

Il travaille en équipe pour la manipulation des pièces longues ou lourdes.

Il contrôle la conformité de l'approvisionnement et du stockage avec les listings matière.

FC08 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES) :

Sans objet

FC09 DATE DE CREATION & AUTEUR :

Date de création : 04/12/2010

Auteur : DEFAYE Bernard

Site responsable : Département BTP (Toulouse)

Date de dernière mise à jour : 06/12/2010

FC10 CODE DE LA FC :

FC-013677-00

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

INTITULE DE LA COMPETENCE

Tracer des pièces de structure bois : épures, coupes et assemblages.

FC01 DESCRIPTION DE LA COMPETENCE (Processus de mise en œuvre) :

Tracer la géométrie et les assemblages de pièces de structure bois à partir de fiches de taille ou d'épures en respectant les règles usuelles du métier et les plans de fabrication.

FC02 CONTEXTE(S) PROFESSIONNEL(S) DE MISE EN OEUVRE :

Cette compétence se réalise, seul ou en binôme, dans l'atelier de production. Sous le contrôle du chef d'équipe ou du chef d'entreprise, l'ouvrier professionnel trace, sur des pièces de bois massif ou reconstitué, des longueurs, des coupes et des assemblages. Avec le chef d'équipe, il participe au tracé des épures.

Le tracé des pièces se fait sur des tréteaux, les outils utilisés sont manuels tels que : crayon, équerre, mètre, fausse-équerre, etc. Les épures sont tracées en général directement sur le sol.

FC03 INDICATEUR DE PERFORMANCE (Seuils pour l'Activité-Type) :

Les pièces de structure sont correctement orientées conformément aux règles professionnelles.

Le tracé des épures et la géométrie des pièces sont conformes aux documents de fabrication.

Les tracés et signes d'exécution sont exhaustifs et conformes pour l'usinage des pièces.

Le marquage permet de situer les pièces sur le chantier.

FC04 SAVOIR-FAIRE GENERAUX ET TECHNIQUES MOBILISES :

Tracer des épures d'éléments de structure bois.

Orienter les pièces d'un ouvrage de structure bois.

Piquer des pièces de structure bois sur épure.

Marquer des pièces de structure bois.

A partir d'un plan à échelle réduite tracer sur des pièces de bois les dimensions réelles.

Tracer des coupes et des assemblages sur des pièces de structure bois.

Il exerce la compétence dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé et, s'ils existent, du document unique et du PPSPS.

FC05 CONNAISSANCES ASSOCIEES :

Caractéristiques du bois massifs (sens, fil du bois, défauts).

Les défauts du bois (pour ce qui concerne l'orientation).

Figures géométriques et angles.

Les outils et le matériel de traçage des bois et des épures.

Les assemblages de structure bois.

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Les signes et marques de charpente.

Le tracé des épures.

FC06 DEMARCHE INTELLECTUELLE :

Sans objet

FC07 CAPACITES RELATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES :

L'ouvrier professionnel recueille des informations visuelles en lisant et interprétant les fiches de fabrication (fiches de taille).

Il met en œuvre des modes opératoires en appliquant les consignes et recommandations qu'il reçoit de son chef d'équipe ou d'entreprise et contrôle la conformité de ses tracés avec les fiches de fabrication.

FC08 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES) :

Sans objet

FC09 DATE DE CREATION & AUTEUR :

Date de création : 04/12/2010

Auteur : DEFAYE Bernard

Site responsable : Département BTP (Toulouse)

Date de dernière mise à jour : 06/12/2010

FC10 CODE DE LA FC :

FC-013678-00

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

INTITULE DE LA COMPETENCE

Usiner des pièces de structure bois.

FC01 DESCRIPTION DE LA COMPETENCE (Processus de mise en œuvre) :

Réaliser le débit, le calibrage, les coupes de longueur, les assemblages et les profilages de pièces de structure bois, à partir de bois massif ou reconstitué et de panneaux dérivés du bois préalablement tracées, techniquement et esthétiquement recevables au regard des exigences de la profession.

FC02 CONTEXTE(S) PROFESSIONNEL(S) DE MISE EN OEUVRE :

FC03 INDICATEUR DE PERFORMANCE (Seuils pour l'Activité-Type) :

Les pièces débitées et calibrées sont conformes à la fiche de débit (quantité et dimensions) et aux conditions d'aspect attendu (gerces, nœuds, aubier).

Les pièces usinées sont conformes à la fiche de débit (quantité et dimensions).

Les usinages sont réalisés dans le délai imparti.

Les coupes et les assemblages sont conformes aux règles professionnelles

Les pièces sont stockées par type et dimensions.

Le poste de travail (espace, machine et outils) est rangé et nettoyé.

FC04 SAVOIR-FAIRE GENERAUX ET TECHNIQUES MOBILISES :

Débiter les pièces d'un ouvrage de structure bois.

Corroyer des pièces de structure bois.

Calibrer des pièces courbes de structure bois.

Usiner des assemblages par sciage.

Usiner des assemblages par mortaisage, défonçage et entaillage.

Réaliser des perçages.

Usiner des pièces en long par sciage, toupillage, défonçage et rabotage.

Il exerce la compétence dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé et, s'ils existent, du document unique et du PPSPS.

FC05 CONNAISSANCES ASSOCIEES :

Caractéristiques du bois massifs (sens, fil du bois, défauts).

Caractéristiques des panneaux dérivés du bois.

Caractéristiques des machines fixes d'usinage et leurs outils de coupe.

Caractéristiques des machines portatives et leurs outils de coupe.

Caractéristiques des assemblages de structure bois.

Caractéristiques des usinages en long sur des pièces de structure bois.

Les tolérances dimensionnelles admises par la profession.

Les EPI utilisés par le charpentier : vêtements de travail, chaussures, gants, genouillères, casques, masques, lunettes.

Les gestes et postures du charpentier bois

Les risques professionnels du charpentier bois : poussières, électricité, bruit,

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

chutes, coupures, écrasements, produits chimiques, tri sélectif des déchets.

FC06 DEMARCHE INTELLECTUELLE :

Sans objet

FC07 CAPACITES RELATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES :

L'ouvrier professionnel met en œuvre des modes opératoires pour l'utilisation des machines d'usinage en appliquant les consignes et recommandations qu'il reçoit de son chef d'équipe ou d'entreprise et contrôle la conformité des usinages avec les fiches de fabrication.

Il manipule avec dextérité les machines d'usinage et veille à leur bon fonctionnement.

FC08 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES) :

Sans objet

FC09 DATE DE CREATION & AUTEUR :

Date de création : 04/12/2010

Auteur : DEFAYE Bernard

Site responsable : Département BTP (Toulouse)

Date de dernière mise à jour : 06/12/2010

FC10 CODE DE LA FC :

FC-013679-00

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

INTITULE DE LA COMPETENCE

Réaliser la finition des pièces d'un ouvrage de structure bois.

FC01 DESCRIPTION DE LA COMPETENCE (Processus de mise en œuvre) :

Réaliser la finition par ponçage et appliquer des produits de protection et de préservation, sur des pièces de structure préalablement usinées, techniquement et esthétiquement recevables au regard des exigences de la profession.

FC02 CONTEXTE(S) PROFESSIONNEL(S) DE MISE EN OEUVRE :

Les travaux de finition sont réalisés en atelier seul ou en binôme.

L'approvisionnement des postes de travail et le stockage se font manuellement sur des tréteaux.

Sous le contrôle du chef d'équipe ou du chef d'entreprise, l'ouvrier professionnel ponce des pièces préalablement usinées, avant ou après montage, à l'aide de ponceuse large bande, ponceuse de chant et ponceuse portative (à bande, vibrante, orbitale), et applique des produits de protection et de préservation, à l'aide de matériel de pulvérisation, de trempage ou manuellement.

Les règles de sécurité sont strictes et l'utilisation des équipements de protection individuels et de prévention des accidents est obligatoire.

FC03 INDICATEUR DE PERFORMANCE (Seuils pour l'Activité-Type) :

Les pièces poncées sont conformes aux documents de fabrication (quantité, dimensions, géométrie, état de surface).

Les pièces traitées sont conformes aux exigences définies par le cahier des charges.

Les opérations de finition sont réalisées dans le délai imparti.

Le poste de travail (espace, machine et outils) est rangé et nettoyé.

FC04 SAVOIR-FAIRE GENERAUX ET TECHNIQUES MOBILISES :

Poncer des pièces de structure bois.

Appliquer des produits de traitement ou de finition sur des pièces de structure bois.

Il exerce la compétence dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé et, s'ils existent, du document unique et du PPSPS.

FC05 CONNAISSANCES ASSOCIEES :

Caractéristiques des machines de ponçage et des abrasifs.

Caractéristiques des produits de protection et de préservation.

Caractéristiques des matériels d'application.

Les EPI utilisés par le charpentier : vêtements de travail, chaussures, gants, genouillères, casques, masques, lunettes.

Les gestes et postures du charpentier bois.

Les risques professionnels du charpentier bois : poussières, électricité, bruit, chutes, coupures, écrasements, produits chimiques, tri sélectif des déchets.

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

FC06 DEMARCHE INTELLECTUELLE :

Sans objet

FC07 CAPACITES RELATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES :

L'ouvrier professionnel manipule avec dextérité les outils et machines électroportatives utilisés pour la finition des pièces de bois et veille à leur bon fonctionnement.

FC08 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES) :

Sans objet

FC09 DATE DE CREATION & AUTEUR :

Date de création : 04/12/2010

Auteur : DEFAYE Bernard

Site responsable : Département BTP (Toulouse)

Date de dernière mise à jour : 06/12/2010

FC10 CODE DE LA FC :

FC-013680-00

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

INTITULE DE LA COMPETENCE

Monter, assembler et stocker des pièces de structure bois.

FC01 DESCRIPTION DE LA COMPETENCE (Processus de mise en œuvre) :

Assembler et poser des quincailleries sur des éléments de structure bois, techniquement et esthétiquement recevables au regard des exigences de la profession et, en fin d'activité, constituer des palanquées de pièces finies, conformément aux exigences de l'entreprise.

FC02 CONTEXTE(S) PROFESSIONNEL(S) DE MISE EN OEUVRE :

Les travaux d'assemblage et de pose de quincaillerie sont réalisés en atelier seul ou en binôme.

Sous le contrôle du chef d'équipe ou du chef d'entreprise, l'ouvrier professionnel réalise :

- les entailles et/ou perçages pour le logement des quincailleries ou des accessoires ; il positionne et fixe les quincailleries, le plus souvent par clouage, vissage, brochage ou boulonnage ; il utilise les machines de perçage ou d'entaillage (défonceuse fixe ou portative, perceuse sur colonne), des visseuses pour la fixation des quincailleries ;
- le pré montage (mise dedans) d'éléments de structure bois, à partir de pièces finies, sur des épures de contrôle ; il rectifie, si nécessaire, et finalise la géométrie et les assemblages des pièces ; il utilise du matériel électroportatif (scie circulaire, perceuse) et des serre-joints ;
- le montage définitif d'éléments de structure bois qui seront directement livrés sur les chantiers de pose.

Les règles de sécurité sont strictes et l'utilisation des équipements de protection individuels et de prévention des accidents est obligatoire.

FC03 INDICATEUR DE PERFORMANCE (Seuils pour l'Activité-Type) :

Les fonctions des quincailleries sont assurées conformément aux exigences définies dans les documents de fabrication, de montage et les préconisations des fabricants.

La pose des quincailleries est réalisée dans le délai imparti.

Les ouvrages assemblés sont conformes aux exigences définies dans les documents de montage.

Les opérations de montage sont réalisées dans le délai imparti.

Les palanquées sont conformes si les dimensions, le poids, la stabilité, l'espacement et la position des chantiers et des baguettes, éventuellement la protection, correspondent aux exigences de l'entreprise.

Le poste de travail (espace, machine et outils) est rangé et nettoyé.

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

FC04 SAVOIR-FAIRE GENERAUX ET TECHNIQUES MOBILISES :

Poser de la quincaillerie sur des pièces de structure bois.

Assembler provisoirement des pièces de structure bois.

Assembler définitivement des pièces de structure bois.

Coltiner des pièces de bois de fortes dimensions.

Constituer des palanquées de pièces de structure bois.

Stocker du bois de charpente pour favoriser son séchage.

Il exerce la compétence dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé et, s'ils existent, du document unique et du PPSPS.

FC05 CONNAISSANCES ASSOCIEES :

Les essences de bois utilisées en structure bois.

Les panneaux dérivés du bois utilisés en structure bois.

Les dimensions commerciales des bois et panneaux dérivés du bois.

Le poids des bois et panneaux dérivés du bois.

Les engins de manutention.

Le taux d'humidité du bois et les défauts du bois (pour ce qui concerne le séchage).

Le stockage et le séchage du bois.

Caractéristiques des quincailleries et accessoires utilisés en structure bois.

Caractéristiques des matériels de pose et de réglage.

Caractéristiques des cadreuses et des matériels de serrage et de fixation.

Caractéristiques des assemblages chevillés et des organes d'assemblages.

Les EPI utilisés par le charpentier : vêtements de travail, chaussures, gants, genouillères, casques, masques, lunettes.

Les gestes et postures du charpentier bois.

Les risques professionnels du charpentier bois : poussières, électricité, bruit, chutes, coupures, écrasements, produits chimiques, tri sélectif des déchets.

FC06 DEMARCHE INTELLECTUELLE :

Sans objet

FC07 CAPACITES RELATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES :

CAPACITÉS RELATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES :

L'ouvrier professionnel travaille en équipe pour la manipulation des pièces longues ou lourdes.

Il met en œuvre des modes opératoires pour le montage des ouvrages en atelier en appliquant les consignes et recommandations qu'il reçoit de son chef d'équipe ou d'entreprise et contrôle la conformité des ouvrages assemblés avec les fiches de fabrication.

Il manipule avec dextérité les outils utilisés pour l'ajustage des assemblages et le montage des ouvrages.

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

FC08 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES) :

Sans objet

FC09 DATE DE CREATION & AUTEUR :**Date de création :** 04/12/2010**Auteur :** DEFAYE Bernard**Site responsable :** Département BTP (Toulouse)**Date de dernière mise à jour :** 06/12/2010**FC10 CODE DE LA FC :**

FC-013681-00

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

INTITULE DE LA COMPETENCE

Préparer un chantier de structure bois.

FC01 DESCRIPTION DE LA COMPETENCE (Processus de mise en œuvre) :

A l'atelier, à partir des documents de pose, définir les besoins de matière et quincaillerie et extraire les détails techniques nécessaires à l'implantation, au montage, à la pose et la fixation de toutes les pièces d'un ouvrage de structure bois.

Sur le chantier, réceptionner les supports gros-œuvre et la livraison des matériaux, implanter des ouvrages, monter des échafaudages, mettre en place des protections collectives et distribuer les pièces des ouvrages à poser, conformément au plan particulier de sécurité et protection de la santé (PPSPS) et renseignements portés sur les documents de pose.

FC02 CONTEXTE(S) PROFESSIONNEL(S) DE MISE EN OEUVRE :

Les ouvriers professionnels participent avec le chef d'équipe ou le chef d'entreprise à cette compétence qui se réalise sur des chantiers de constructions de maisons individuelles et collectives, de bâtiments publics, industriels ou agricoles.

En rénovation, le charpentier bois est amené à participer au bâchage de la charpente.

FC03 INDICATEUR DE PERFORMANCE (Seuils pour l'Activité-Type) :

Les quantités matière et quincailleries sont exhaustives.

Les renseignements techniques extraits permettront l'implantation des pièces des ouvrages conforme à la commande.

Les relevés de mesure et d'état de surface sont exhaustifs.

Les points de contrôle de la livraison sont exhaustifs.

Les tolérances d'implantation des ouvrages sont conformes aux règles de l'art.

La mise en place des protections collectives est conforme au PPSPS et aux spécifications des constructeurs.

La distribution des pièces sur le chantier permet un travail rationnel en sécurité.

FC04 SAVOIR-FAIRE GENERAUX ET TECHNIQUES MOBILISES :

Réceptionner le support et la livraison d'un ouvrage de structure bois.

Tracer la position des éléments d'un ouvrage de structure bois sur son support.

Distribuer les pièces d'un ouvrage de structure bois sur le chantier.

Réaliser un bâchage sur un chantier de couverture en sécurité.

Manipuler avec dextérité les équipements de sécurité (échafaudages, échelles, filets) mis à sa disposition pour l'exécution du travail à accomplir.

Contrôler la conformité du travail produit avec les documents et consignes de sécurité.

Il exerce la compétence dans le respect des consignes de sécurité et de prévention

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

de la santé et, s'ils existent, du document unique et du PPSPS.

FC05 CONNAISSANCES ASSOCIEES :

La réglementation, le montage et l'utilisation des échafaudages.

Les protections collectives : ligne de vie, garde-corps d'égout et de rive, balisage des chantiers.

La réglementation et l'utilisation des échelles.

Les EPI utilisés par le charpentier : vêtements de travail, chaussures, gants, genouillères, casques, masques, lunettes.

Les gestes et postures du charpentier bois.

Les risques professionnels du charpentier bois : poussières, électricité, bruit, chutes, coupures, écrasements, produits chimiques, tri sélectif des déchets.

Le bâchage d'un chantier de couverture.

Le matériel de vérification et d'implantation.

Les tolérances dimensionnelles et de surface des supports gros-œuvre.

Le bon de livraison.

FC06 DEMARCHE INTELLECTUELLE :

Sans objet

FC07 CAPACITES RELATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES :

L'ouvrier professionnel communique par écrit lorsqu'il exploite des descriptifs ou lorsqu'il complète des listing matières et/ou outillage.

Il communique oralement lorsqu'il échange avec son supérieur hiérarchique quand celui-ci lui transmet des informations et consignes.

Il travaille en équipe sur le chantier et met en œuvre des modes opératoires en appliquant les consignes et recommandations qu'il a reçues.

FC08 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES) :

Sans objet

FC09 DATE DE CREATION & AUTEUR :

Date de création : 04/12/2010

Auteur : DEFAYE Bernard

Site responsable : Département BTP (Toulouse)

Date de dernière mise à jour : 06/12/2010

FC10 CODE DE LA FC :

FC-013682-00

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

INTITULE DE LA COMPETENCE

Assembler, lever et régler des éléments de structure bois.

FC01 DESCRIPTION DE LA COMPETENCE (Processus de mise en œuvre) :

Sur des chantiers de structures bois, à partir des documents de pose, participer à l'assemblage, au levage et au réglage d'éléments de structure tels que : murs ossature bois, poteaux-poutres, éléments de charpente assemblée, traditionnelle ou industrielle, techniquement et esthétiquement recevables au regard des exigences de la profession.

FC02 CONTEXTE(S) PROFESSIONNEL(S) DE MISE EN OEUVRE :

Les ouvriers professionnels participent avec le chef d'équipe ou le chef d'entreprise à cette compétence sur des chantiers de construction de maisons individuelles et collectives, de bâtiments publics, industriels ou agricoles.

Les travaux de levage sont réalisés sur des chantiers neufs et/ou en réhabilitation à partir de consignes précises et de documents graphiques d'exécution.

Les travaux de levage s'effectuent à l'extérieur, en hauteur, par tous temps, manuellement et à l'aide d'engins auto tractés.

Les règles de sécurité sont strictes et l'utilisation des équipements de protection individuels et de prévention des accidents est obligatoire.

FC03 INDICATEUR DE PERFORMANCE (Seuils pour l'Activité-Type) :

L'assemblage et le montage des pièces sont techniquement et esthétiquement recevables au regard des exigences de la profession.

Les fixations et les scellements sont conformes aux documents de pose.

Les tolérances de pose, aplomb, niveau, altimétrie, planéité, sont conformes aux règles de l'art.

Les travaux sont réalisés dans les délais impartis.

Le travail est propre et le nettoyage assuré en fin de chantier.

FC04 SAVOIR-FAIRE GENERAUX ET TECHNIQUES MOBILISES :

Assembler des éléments de structure principale.

Lever ou dresser des éléments de structure principale.

Contreventer des éléments de structure bois.

Régler et fixer des éléments de structure principale.

Manipuler avec dextérité les outils d'assemblage (serre-joints, boulonneuse...) et équipements de levage.

Contrôler la conformité du travail produit avec les documents et consignes d'exécution et les règles professionnelles en vigueur.

Il exerce la compétence dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé et, s'ils existent, du document unique et du PPSPS.

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

FC05 CONNAISSANCES ASSOCIEES :

Caractéristiques des quincailleries et accessoires utilisés en structure bois.

Caractéristiques des matériels de levage, de pose et de réglage.

Caractéristiques des assemblages chevillés et des organes d'assemblages.

Les marques de charpente.

L'ordre et les signes de levage d'une structure bois.

Les gestes et postures du charpentier bois.

Les risques professionnels du charpentier bois : poussières, électricité, bruit, chutes, coupures, écrasements, produits chimiques, tri sélectif des déchets.

FC06 DEMARCHE INTELLECTUELLE :

Sans objet

FC07 CAPACITES RELATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES :

L'ouvrier professionnel communique oralement lorsqu'il échange avec son

supérieur hiérarchique quand celui-ci lui transmet des informations et consignes.

Il travaille en équipe sur le chantier et met en œuvre des modes opératoires en

appliquant les consignes et recommandations qu'il a reçues.

FC08 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES) :

Sans objet

FC09 DATE DE CREATION & AUTEUR :

Date de création : 04/12/2010

Auteur :DEFAYE Bernard

Site responsable :Département BTP (Toulouse)

Date de dernière mise à jour : 06/12/2010

FC10 CODE DE LA FC :

FC-013683-00

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

INTITULE DE LA COMPETENCE

Ajuster et poser des pièces de structure bois.

FC01 DESCRIPTION DE LA COMPETENCE (Processus de mise en œuvre) :

Sur des chantiers de structures bois, à partir des documents de pose, ajuster et poser des ouvrages tels que : poutres, escaliers, pannes, chevrons, éléments de contreventement, techniquement et esthétiquement recevables au regard des exigences de la profession.

FC02 CONTEXTE(S) PROFESSIONNEL(S) DE MISE EN OEUVRE :

Les ouvriers professionnels participent avec le chef d'équipe ou le chef d'entreprise à cette compétence sur des chantiers de constructions de maisons individuelles et collectives, de bâtiments publics, industriels ou agricoles.

Les travaux de pose sont réalisés sur des chantiers neufs et/ou en réhabilitation à partir de consignes précises et de documents graphiques d'exécution.

Les conditions de travail varient selon la nature des travaux, la pose d'escaliers et de planchers s'effectue en milieu fermé voire chauffé alors que la pose des charpentes s'effectue à l'extérieur, en hauteur, par tous temps.

Les règles de sécurité sont strictes et l'utilisation des équipements de protection individuels et de prévention des accidents est obligatoire.

FC03 INDICATEUR DE PERFORMANCE (Seuils pour l'Activité-Type) :

L'ajustage et la pose des pièces sont techniquement et esthétiquement recevables au regard des exigences de la profession.

Les fixations et les scellements sont conformes aux documents de pose.

Les tolérances de pose, aplomb, niveau, altimétrie, planéité, sont conforme aux règles de l'art.

Les travaux sont réalisés dans les délais impartis.

La propreté du travail et le nettoyage en fin de chantier.

FC04 SAVOIR-FAIRE GENERAUX ET TECHNIQUES MOBILISES :

Ajuster, poser, régler et fixer des pièces de structure bois.

Manipuler avec dextérité les machines électroportatives (scies, perceuse, visseuse, rabot) et équipements de chantier (cloueur, niveaux, étais...).

Contrôler la conformité du travail produit avec les plans de pose et les règles professionnelles en vigueur.

Il exerce la compétence dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé et, s'ils existent, du document unique et du PPSPS.

FC05 CONNAISSANCES ASSOCIEES :

Les caractéristiques des quincailleries et accessoires utilisés en structure bois.

Les caractéristiques des matériels de taille, pose et réglage.

Les caractéristiques des organes d'assemblages.

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Les marques de charpente.

Les gestes et postures du charpentier bois.

Les risques professionnels du charpentier bois : poussières, électricité, bruit, chutes, coupures, écrasements, produits chimiques, tri sélectif des déchets.

FC06 DEMARCHE INTELLECTUELLE :

Sans objet

FC07 CAPACITES RELATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES :

L'ouvrier professionnel met en œuvre des modes opératoires en appliquant les consignes et recommandations qu'il a reçues.

FC08 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES) :

Sans objet

FC09 DATE DE CREATION & AUTEUR :

Date de création : 04/12/2010

Auteur : DEFAYE Bernard

Site responsable : Département BTP (Toulouse)

Date de dernière mise à jour : 06/12/2010

FC10 CODE DE LA FC :

FC-013684-00

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

INTITULE DE LA COMPETENCE

Réaliser des scellements et fixer des organes de liaisons.

FC01 DESCRIPTION DE LA COMPETENCE (Processus de mise en œuvre) :

Dans les supports gros-œuvre, à partir des documents de pose, réaliser les scellements de pièces de structure et des quincailleries ; fixer des ferrures sur des pièces de bois ou sur des supports béton, techniquement et esthétiquement recevable au regard des exigences de la profession.

FC02 CONTEXTE(S) PROFESSIONNEL(S) DE MISE EN OEUVRE :

L'ouvrier professionnel, sous le contrôle du chef d'équipe ou du chef d'entreprise, réalise cette compétence sur des chantiers de constructions de maisons individuelles et collectives, de bâtiments publics, industriels ou agricoles. Pour réaliser des scellements, il utilise des mortiers qu'il a préalablement dosés et gâchés, il est amené à utiliser du matériel électroportatif (perceuse à percussion, marteau piqueur).

Sur le bois, les ferrures sont fixées à l'aide de pointes, vis, tirefonds ou boulons ; sur le béton, à l'aide de scellements humides, mécaniques ou chimiques.

Les règles de sécurité sont strictes et l'utilisation des équipements de protection individuels et de prévention des accidents est obligatoire.

FC03 INDICATEUR DE PERFORMANCE (Seuils pour l'Activité-Type) :

L'ajustage et la pose des pièces sont techniquement et esthétiquement recevables au regard des exigences de la profession.

Les fixations et les scellements sont conformes aux documents de pose.

Les travaux sont réalisés dans les délais impartis.

La propreté du travail et le nettoyage en fin de chantier.

FC04 SAVOIR-FAIRE GENERAUX ET TECHNIQUES MOBILISES :

Réaliser des scellements humides, mécaniques et chimiques.

Régler et fixer des organes métalliques.

Manipuler avec dextérité le matériel électroportatif (perforateur, visseuse) et les outils de scellement (truelle, taloche...).

Contrôler la conformité du travail produit avec les documents de pose et consignes d'exécution et les règles professionnelles en vigueur.

Il exerce la compétence dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé et, s'ils existent, du document unique et du PPSPS.

FC05 CONNAISSANCES ASSOCIEES :

Caractéristiques des quincailleries et accessoires utilisés en structure bois.

Caractéristiques des matériels de burinage.

Caractéristiques des scellements humides.

Caractéristiques des scellements mécaniques et chimiques.

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Les gestes et postures du charpentier bois.

Les risques professionnels du charpentier bois : poussières, électricité, bruit, chutes, coupures, écrasements, produits chimiques, tri sélectif des déchets.

FC06 DEMARCHE INTELLECTUELLE :

Sans objet

FC07 CAPACITES RELATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES :

L'ouvrier professionnel met en œuvre des modes opératoires en appliquant les consignes et recommandations qu'il a reçues.

FC08 BIBLIOGRAPHIE (RESSOURCES DOCUMENTAIRES) :

Sans objet

FC09 DATE DE CREATION & AUTEUR :

Date de création : 04/12/2010

Auteur : DEFAYE Bernard

Site responsable : Département BTP (Toulouse)

Date de dernière mise à jour : 06/12/2010

FC10 CODE DE LA FC :

FC-013685-00

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

ANNEXES

Annexe 1 : Fiche ROME - F1503 - Réalisation - installation d'ossatures bois

Annexe 2 : Classification des emplois

Annexe 3 : Fiche de vérification des activités-types

Annexe 4 : Liste des compétences par activité-type

Annexe 5 : Affectation des activités-types par typologies d'entreprises

Annexe 6 : Liste des entreprises ayant participé aux enquêtes.

Annexe 7 : Signalétique des entreprises

Annexe 8 : Liste des ressources documentaires

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Annexe 1 : Fiche ROME - F1503 - Réalisation - installation d'ossatures bois

□ Appellations :

Charpentier / Charpentière	Charpentier escalier / Charpentière escalier
Charpentier / Charpentière bois en construction navale	Charpentier naval / Charpentière navale sur ossature bois
Charpentier / Charpentière de marine	
Charpentier / Charpentière de restauration	Traceur / Traceuse de charpentes en bois

□ Définition

Dessine les plans, usine et assemble les structures de constructions en bois (charpentes, coques de bateaux, ossatures de maisons en bois, ...) manuellement ou à l'aide de machines à bois selon les règles de sécurité.

Peut effectuer la mise en place et le montage final des structures réalisées sur site.

Peut coordonner une équipe et diriger une structure.

□ Accès à l'emploi métier

Cet emploi/métier est accessible avec un diplôme de niveau CAP/BEP à Bac+2 (BTS) en construction bois, charpente bois, construction bois et habitat, ...

□ Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'entreprises du bâtiment, de chantiers navals, d'établissements publics, de collectivités territoriales, des armées, en contact avec des clients et différents intervenants (architecte, autres corps d'état du bâtiment gros œuvre, ...). Elle peut impliquer des déplacements (pose sur site, chantier embarqué...).

Elle s'exerce en atelier, sur chantier, en hauteur, en environnement poussiéreux et implique la manutention de charges et l'utilisation d'outils coupants.

Le port d'équipements de protection (harnais, chaussures de sécurité, ...) est requis.

□ Activités et compétences de base

Activités

- Déterminer les contraintes techniques, économiques et juridiques et établir les coûts et les plans de la structure à œuvrer.
- Sélectionner le bois et constituer le stock de matières premières et de consommables.
- Tracer au sol l'ensemble de la structure en fonction de la fiche technique et reporter les repères de coupe et d'assemblage sur les pièces.
- Débit et usiner (mortaisage, perçage, rabotage, ...) les arbalétriers, pannes, marches, membrures, ...
- Effectuer un essai d'assemblage en atelier et ajuster (dimensions, ponçage ...) chaque pièce.
- Appliquer les produits de traitement et d'étanchéité sur les pièces ou l'ensemble réalisé.
- Monter/assembler les pièces de la structure sur le chantier, en contrôler la réalisation et ajuster.

Compétences

Savoirs théoriques et procéduraux

- Géométrie
- Dessin industriel
- Caractéristiques des bois et dérivés du bois
- Caractéristiques des bois exotiques (essence, densité, ...)
- Normes de la construction
- Techniques de chevillage
- Procédures de sécurité sur chantier
- Triangulation

- Techniques de montage et d'assemblage (vissage, clouage, boulonnage, rivetage...)

Savoirs de l'action

- Calcul de métré
- Equerrage
- Utilisation d'outils manuels (limes, scie, rabot, ciseaux à bois, ...)
- Utilisation de machines à commandes numériques
- Utilisation de logiciels de Conception et de Dessin Assistés par Ordinateur -CAO/DAO-

□ Activités et compétences spécifiques

Activités

Réaliser des opérations de finition :

- Traitement insecticide, fongicide

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

- Teinture, lasure, peinture
- Vernissage
- Etanchéité

Réaliser des pièces (gabarits, charpentes, coques, ...) en :

- Aluminium
- Bois et dérivés (panneaux de particules, agglomérés, latté, ...)
- Matériaux synthétiques et composites (PVC, résines, plastique, ...)

Poser/fixer des éléments :

- Couverture (tuiles, ardoises, ...)
- Eléments d'isolation
- Vitrages
- Zinguerie

Réaliser des ouvrages, ossatures bois :

- Aménagement et mobilier urbain
- Bâtiments d'habitation et de service
- Bâtiments industriels (hangars agricoles, ...)
- Coques de bateaux
- Couvertures bois
- Eléments de nautisme (barre, safran, coffres à batteries, ...)
- Maisons à ossature bois, chalets
- Menuiseries extérieures (lucarnes, façades menuisées, ...)
- Menuiseries intérieures (parquets, escaliers, sous -pentes, ...)
- Ponts et passerelles

Environnements de travail

Structures

- Collectivité territoriale

Secteurs

- Armée
- Bâtiment et Travaux Publics – BTP-
- Construction navale

Conditions

- Travail en indépendant

Mobilité professionnelle

Emplois / Métiers proches Fiches ROME Proches

- F1501 - Montage de structures et de charpentes bois
- H2201 - Assemblage d'ouvrages en bois
- H2202 - Conduite d'équipement de fabrication de l'ameublement et du bois
- H2206 - Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie

Emplois / Métiers envisageables si évolution

- D1402 - Relation commerciale grands comptes et entreprises
- D1407 - Relation technico-commerciale
- H2204 - Encadrement des industries de l'ameublement et du bois
- H2207 - Réalisation de meubles en bois
- H2209 - Intervention technique en ameublement et bois
- K1203 - Encadrement technique en insertion professionnelle
- K2111 - Formation professionnelle

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Annexe 2 : Classification des emplois

Des ouvriers du bâtiment (Convention collectives nationales n° 3193 - IDCC 1596 pour les entreprises occupant jusqu'à dix salariés et n°3258 - IDCC 1597 pour les entreprises occupant plus de dix salariés).

Article - DÉFINITIONS DES EMPLOIS

Le classement des ouvriers doit s'opérer à partir des définitions générales des niveaux tenant compte des quatre critères suivants :

- contenu de l'activité ;
- autonomie et initiative ;
- technicité ;
- formation, adaptation et expérience.

Les définitions des niveaux constituent l'élément essentiel de classement de chaque ouvrier.

Les caractéristiques principales des emplois de chaque niveau et l'apparition progressive des critères de classement dans la grille sont les suivants :

NIVEAU I

Position 1 :

Travaux de simple exécution.

Simple adaptation aux conditions générales de travail sur chantier ou en atelier.

Niveau d'accueil des ouvriers sans formation, ni spécialisation.

Position 2 :

Travaux simples, sans difficulté particulière.

Initiatives élémentaires.

Première spécialisation dans leur emploi, avec ou sans initiation professionnelle.

L'initiation professionnelle, définie par l'article 3.3, s'entend notamment du fait pour un ouvrier d'avoir régulièrement préparé dans une entreprise un diplôme de niveau V de l'éducation nationale, et à l'issue du cycle de formation de s'être présenté à l'examen, sans l'avoir obtenu.

NIVEAU II

A ce niveau, apparaissent les notions :

- de spécialité (travaux courants, connaissances techniques de base du métier, respect des règles professionnelles) ;
- de diplôme professionnel de base ou expérience équivalente (niveau V de l'éducation nationale).

NIVEAU III

Position 1 :

Exécution des travaux du métier.

Ces ouvriers peuvent être assistés de salariés des niveaux précédents ou de même niveau. Dans ce cas, il s'agit d'aides dont l'intéressé guide le travail, et non pas d'une équipe que l'intéressé à la responsabilité hiérarchique de diriger.

Peuvent également être prises en considération de façon ponctuelle, la notion de représentation simple et celle de transmission de leur expérience.

Position 2 :

Exécution des travaux délicats du métier et solides connaissances professionnelles.

La notion d'autonomie apparaît à ce niveau.

Peuvent être éventuellement appelés à assurer le tutorat des apprentis et des nouveaux embauchés.

Le non-exercice du tutorat ne saurait être un motif de refus de classement au niveau III, position 2. Le tutorat se définit par référence aux dispositions légales et conventionnelles en matière d'apprentissage et de formation par alternance : le tuteur suit les activités de quatre jeunes au plus (tous contrats d'insertion en alternance et apprentissage confondus), tout en continuant à exercer son emploi dans l'entreprise compte tenu de ses responsabilités particulières, mais avec la disponibilité nécessaire. Il conserve la responsabilité de l'action pendant toute sa durée et participe à son évaluation.

Il a pour mission d'accueillir, d'aider, d'informer, de guider les jeunes pendant leur séjour dans l'entreprise ainsi que de veiller au respect de leur emploi du temps.

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Il assure également, dans les conditions prévues par le contrat, la liaison entre les organismes de formation ou de suivi et les salariés de l'entreprise qui participent à l'acquisition par le jeune de compétences professionnelles ou l'initient à différentes activités professionnelles.

NIVEAU IV

Ce niveau comporte deux positions pour lesquelles il existe deux filières :

- emplois de haute technicité, supposant la parfaite maîtrise de leur métier ;
- conduite habituelle d'une équipe dans la spécialité.

Apparaissent à ce niveau, pour les deux positions et les deux filières :

- les notions d'adaptation aux techniques et équipements nouveaux et de diversification des connaissances professionnelles ;
- la connaissance de techniques connexes : doit être considérée la connaissance proprement dite plus que la mise en œuvre de ces techniques.

Les salariés de ce niveau peuvent être appelés à mettre en valeur leur capacités d'animation et d'organisation.

Position 1 :

Filière a : travaux complexes de leur métier nécessitant une technicité affirmée.

Filière b : organisation du travail des ouvriers constituant l'équipe appelée à les assister et conduite de cette équipe.

Position 2 :

Filière a : travaux les plus délicats de leur métier.

Filière b : conduite et animation permanente d'une équipe.

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Annexe 3 : Fiche de vérification des activités-types

CRITERES ⇒ ACTIVITES-TYPE	Significative/ Représentative	Non redondante	Commune à plusieurs titres	Autonome	Emploi		Observations
					Tenu	Accessible	
Fabriquer des ouvrages de structure bois.	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Sans objet
Lever et poser des ouvrages de structure bois.	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Commune au TP Monteur de maisons ossature bois
Ces critères renvoient à ⇒	- Avis des CNS - Tableau : Activités/Types d'entreprises Annexe 5	Tableau de croisement : Activités/ Compétence s Annexe 4	Tableau de croisement : Activités/ Filières d'emplois	Tableau : Activités/Types d'entreprises Annexe 5			

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Annexe 4 : Liste des compétences par activité-type

COMPETENCES		Act1	Act2
C1	Préparer et approvisionner des matériaux pour des ouvrages de structure bois.	X	
C2	Tracer des pièces de structure bois : épures, coupes et assemblages.	X	
C3	Usiner des pièces de structure bois.	X	
C4	Réaliser la finition des pièces d'un ouvrage de structure bois.	X	
C5	Monter, assembler et stocker des pièces de structure bois.	X	
C6	Préparer un chantier de structure bois.		X
C7	Assembler, lever et régler des éléments de structure bois.		X
C8	Ajuster et poser des pièces de structure bois.		X
C9	Réaliser des scellements et fixer des organes de liaisons.		X

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Annexe 5 : Affectation des activités-types par typologies d'entreprises

Type entreprise	AT1	AT2
Entreprise artisanale de charpente bois	T	T
Constructeur de maisons individuelles	P	T
Entreprise industrielle d'éléments de structure bois	P	P
Entreprise artisanale de charpente menuiserie	P	P
Entreprise artisanale de charpente couverture	P	P

Vide : activité non développée dans la catégorie d'entreprises
T : activité développée en totalité dans la catégorie d'entreprises
P : activité développée en partie dans la catégorie d'entreprises

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Annexe 6 : Liste des entreprises ayant participé aux enquêtes.

Entreprises enquêtées par entretiens

ARCHIGRAPH – TOULOUSE 31
 CHARPENTES COUVERTURES – SOULOM 65
 TBA – MERIGNAC 33
 LA RESINIÈRE – SALLES 33
 CONFORT BOIS – JUGAZAN 33
 MCE PERCHALEC - Blanquefort 33

Entreprises enquêtées par questionnaire

SARL MILLION – HADOL 88
 SAS SICOB – RIEUPEYROUX 12
 CHAIGNARD ENTREPRISES – AMBRIÈRES LES VALLEES 53
 MATHIS ENTREPRISES EST – MUTTERSCHOLTZ 67
 FAVRAT CONSTRUCTION BOIS – ORCIER 74
 VMS CONSTRUCTION BOIS – TERRATS 66
 BOIS2BOO – CHATENOIS 67
 RADET ENTREPRISE – POUAN LES VALLEES 10
 SCHULER CHARPENTE SARL – BARR 67
 BOIS ET FERMETTES – ST CANNAT 13
 ENTREPRISE ATB –
 DESPLANCHES JACQUES – PAZAYAC 24
 MENGUY CHARPENTES – COSSE LE VIVIEN 53
 GLOT CHARPENTE – CONNERRE 72
 MARTIN CHARPENTE SARL – BEAUMONT SUR SARTHE 72
 ZYNDA CHARPENTE COUVERTURE – MANSYGNÉ 72
 ORLY ARKEDIA CHARPENTE CONSTRUCTION BOIS –
 CONFORT BOIS – JUGAZAN 65
 XILOME – ST ETIENNE LES REMIREMONT 88
 ESPACE CHALETS – LES ROUGES EAUX 88
 ENTREPRISE CREHA – 88
 SOCOPA – VAGNEY 88
 MIQUEL FRANCIS ENTREPRISE – BRUEJOULS 12
 AFE CONSTRUCTEURS BOIS
 LIMEUL SARL – LA MEZIÈRE 35
 VIGNAUX ET FILS SARL – NIZAS 32
 MARMION CONSTRUCTION BOIS – ST MALO 35
 CHARPENTE COUVERTURE LUCIEN – ST M'HERVE 35
 ENTREPRISE GALIPOT
 C.M.A.B. SAINT ANDRE DES EAUX 44
 LÉBOUCHER CHARPENTE CONCEPT BOIS SAUTRON 44
 GRINHARD FRÈRES (SA) COMBOURG 35
 GERARD ET MARTIN MENUISERIES LA BAUSSAINE 35
 TY COAT CONSTRUCTION – PLESTIN LES GREVES 22
 BATICEO
 E.P.C.C. SEMEAC 65
 ENTREPRISE JEAN CHARLES HUILLET
 CAZALAS MICHEL ORDIZAN 65
 BOIS ADOUR POUZAC 65
 ENTREPRISE RATAUD SYLVAIN
 ENTREPRISE CHARPENTE FONTAINE
 AVENIR BOIS 05 GAP 05

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Annexe 7 : Liste des ressources documentaires

La charpente :

Etude XERFI, Charpente, Octobre 2007.

Etude XERFI, Charpentes, Janvier 2009

Connaître, prescrire et utiliser les certifications bois : guide, septembre 2009.

Dix ans de la construction passés à la loupe, Le bâtiment artisanal, n°585, juin 2009

Construction : création du fond stratégique bois, Le moniteur, 2octobre 2009

Charpente sans insectes : techniques et produits contre les attaques d'insectes xylophages, La maison écologique, n°50, avril mai 2009

Bas Rhin Sécurité, et maison individuelle : deux charpentiers innovent, le moniteur, n°5520, 11/09/20 09

Sud Charpente ou le travail du bois à l'ère numérique, Journal Vivre en Languedoc Roussillon, mars 2009

Brèves FCBA, Charpente ossature, n° 18, Septembre 2 008

Quoi de neuf pour les charpentes taillées, Le Bâtiment artisanal, n° 256, juin 2009

Julie Snasli, Quand un défi pousse à la performance, le journal du bois, n° 108, oct.-nov.-déc. 2009

Extrait du site : les perspectives d'évolution de la charpente de la menuiserie et du parquet, évolution des matériaux et des techniques, le bois matériau d'avenir

FIBOIS Alsace : l'interprofession de la filière bois alsacienne : la construction bois est l'avenir de la charpente

APCE, Eco construction : maison en bois habitat et développement durable, janvier 2008

La maison ossature bois :

Mécanisation de la construction : vers une évolution mesurée – L'entrepreneur, n°235, décembre 2008.

Préfabrication : l'avenir de la maison ossature bois, Batimétiérs, décembre 2008

Travail du bois : entre industrie et agriculture, Industries, n°133, juillet aout 2008

CNDB : lever les freins au développement du bois, Le Moniteur, www.lemoniteur.fr/135planete/article/actualite/605044-cndb-lever-les-freins-au-developpement-du-bois, 10 avril 2009

Metz : une charpente nappe en bois lamellé collé, cahiers techniques du bâtiment, n°291, octobre 2009

Promouvoir la construction bois à grande échelle : le rôle du négoce, Enquête distribution, Bois mag, N° 77, mai

2008

Nouvelles normes concernant les produits finis ou semi-finis en bois publié en novembre 2006

La filière bois manque d'ingénieurs, le Monde du 19/02/08

Construction bois : une filière entière se mobilise, batimétiérs, janvier 2009

La filière bois au complet pour expobois 2008, Le bâtiment artisanal, n°571, février 2008

Construction : le marché du bois reste en croissance malgré la crise, Le Moniteur, 20 mars 2009

Les métiers les plus concernés par les départs à la retraite dans le BTP : Observatoire des métiers du BTP,

www.metiers.btp.fr/reperes/chiffres_du_btp/Pages/marche_emploi.aspx#4

Pans en bois massif MHM : une alternative au béton banché ? Le Moniteur 16/09/09

La FFB crée un pôle bois construction, Bâtimétiérs, décembre 2008

Etat des lieux : comment la fabrication en usine rationalise un chantier, Prévention BTP, n°118, mai 2 009

Comment obtenir une bonne étanchéité à l'air ? Qualité construction, n°118, septembre-octobre 2009

Peuplier : aller vers des possibilités structurelles ? Le Bois International, 10 octobre 2009

La construction bois dans les Pays de la Loire : synthèse de l'enquête réalisée auprès des entreprises ligériennes,

Cellule économique régionale du BTP des Pays de Loire, groupe de travail Atlanbois, FFB Pays de Loire, CAPEB,

Région Pays de Loire

Zoom sur 21 logements sociaux éco-construits à Courtry, Les Cahiers techniques du bâtiment, 20 sept 2009

Bois structuraux industriels : quatre matériaux multitâche, L'entrepreneur, n°239, mai 2009

Deux nacelles et une grue à l'œuvre : une réalisation hors norme, L'Entrepreneur, n° 235, décembre 2009

Surélévation et extension bois : un marché séduisant, L'Entrepreneur, n°239, mai 2009

Traitement des bois extérieurs : le poids de la contrainte environnementale, L'Entrepreneur, n° 241, septembre 2009

Bois, relever le défi de la hauteur et de l'environnement, Bâtimétiérs, septembre 2009

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Jacques Franck DEGIOANNI, La première maison passive certifiée d'Ile de France livrée à Bessancourt, Le Moniteur, 2 octobre 2009
 Jean Charles GUEZEL, Innovations chantiers : Un centre de soins joue la carte du bois, Le Moniteur, 25/08/09

La couverture :

Couverture métallique : la tradition conjuguée à la modernité, L'entrepreneur, n°234, novembre 2008.
 P. Kalck ; Décrire les métiers, CEREQ, 2008.
 Couvreur : Etre prêts pour la production d'énergie, L'entrepreneur, n°235, décembre 2008.
 L'évolution des métiers, Le Bâtiment artisanal, n°256, juin 2009.
 Charpente : jeu de facettes pour le toit du nouveau casino de Lille, Le moniteur, n°5519, du 4 sept 2009.
 Toiture en verre émaillé, Le moniteur, n°5519, 4 sept 2009.
 DOERKEN, lance DELTA, l'écran réfléchissant qui améliore le confort thermique, communiqué de presse, sept 2009
 Couvreur zingueur, la passion en héritage, Façades, n°80, juillet aout 2009
 Industrialisation de la couverture : des systèmes clés en main, L'entrepreneur, n°241, sept 2009
 Surtoiture isolante : un système simple pour recouvrir les plaques amiante, L'entrepreneur, n°241, septembre 2009
 Panneaux de toiture : gérer les points singuliers, L'entrepreneur, n°241, sept 2009
 Végétalisation de toiture : soigner la conception et la pose, 5 façades, n°80, juillet aout 2009
 Couverture polycarbonate, Les cahiers techniques du bâtiment, n°291, octobre 2009
 Toiture végétalisée en pente : un système simple à poser, L'entrepreneur, n°237, mars 2009
 Toiture photovoltaïque : couvreur et électricien main dans la main, Batimétiérs, juin 2009
 Tuiles terre cuite : de plus en plus modernes, L'entrepreneur, n°238, avril 2009
 Etude XERFI, Couverture, Juillet 2009
 Photovoltaïque : quid des solutions minces ? 5 façades, n°80, juillet aout 2009
 Systèmes photovoltaïques : l'intégration s'accélère, L'entrepreneur, n°235, janvier 2009
 Maison ossature bois : s'adapter aux exigences de la BBC, L'entrepreneur, n°243, novembre 2009
 Maison bois THPE : sur vide sanitaire plancher bois, L'entrepreneur, n°243, novembre 2009

Sites Internet :

www.CSTB.fr
www.capeb.fr
www.uncmi.org
www.ecologie.com
www.urbanisme.equipement.gouv.fr
www.ctba.fr
www.bois-construction.org
www.cndb.org
www.enr.fr
www.qualibois.org
www.eco-label.com
www.flammeverte.com
www.wwf.fr
www.pefc-france.org
www.maisons-qualite.com
www.constructeurs-nf.fr
www.terrevivante.org : fiches pratiques sur les matériaux écologiques de l'habitat, éco-conception de l'habitat
 Enquête Unistatis, BMO, 2009.
 Chiffres et statistiques : indices des prix et travaux d'entretien et amélioration de logements à la fin du premier trimestre 2009, Service de l'observation et des statistiques, www.statistiques.developpement.durable.gouv.fr

www.maisons-bois.org
www.ademe.fr
www.onf.fr
www.effinergie.org
www.prebat.net
www.eurobois.net
www.batirecologique.com
www.ecobuilding-performance.com
www.maison-bioclimatique.fr
www.batibio.com
www.maisoneco.com
www.eco-logis.com
www.insee.fr
www.sessi.fr
www.apce.com
www.ffbatiment.fr

Libellé réduit	Code Titre	Type de document	Version	Date de validation	Date de mise à jour
CHB	TP-01301	REAC	01	07/06/2011	02/05/2011

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un artifice ou un procédé quelconques."

